

Isabelle DROY
CNRE/ORSTOM

100



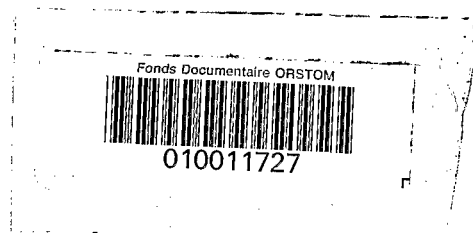
Don CIR

LES PERIMETRES IRRIGUES DU SUD DE MADAGASCAR :

**LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TRANSFERT DE
GERANCE**

Cette étude a été réalisée à l'occasion d'une évaluation des
périmètres du Sud de Madagascar réalisée par l'ADE (Aide à la
Décision Economique, Louvain-la-Neuve) pour le FED.

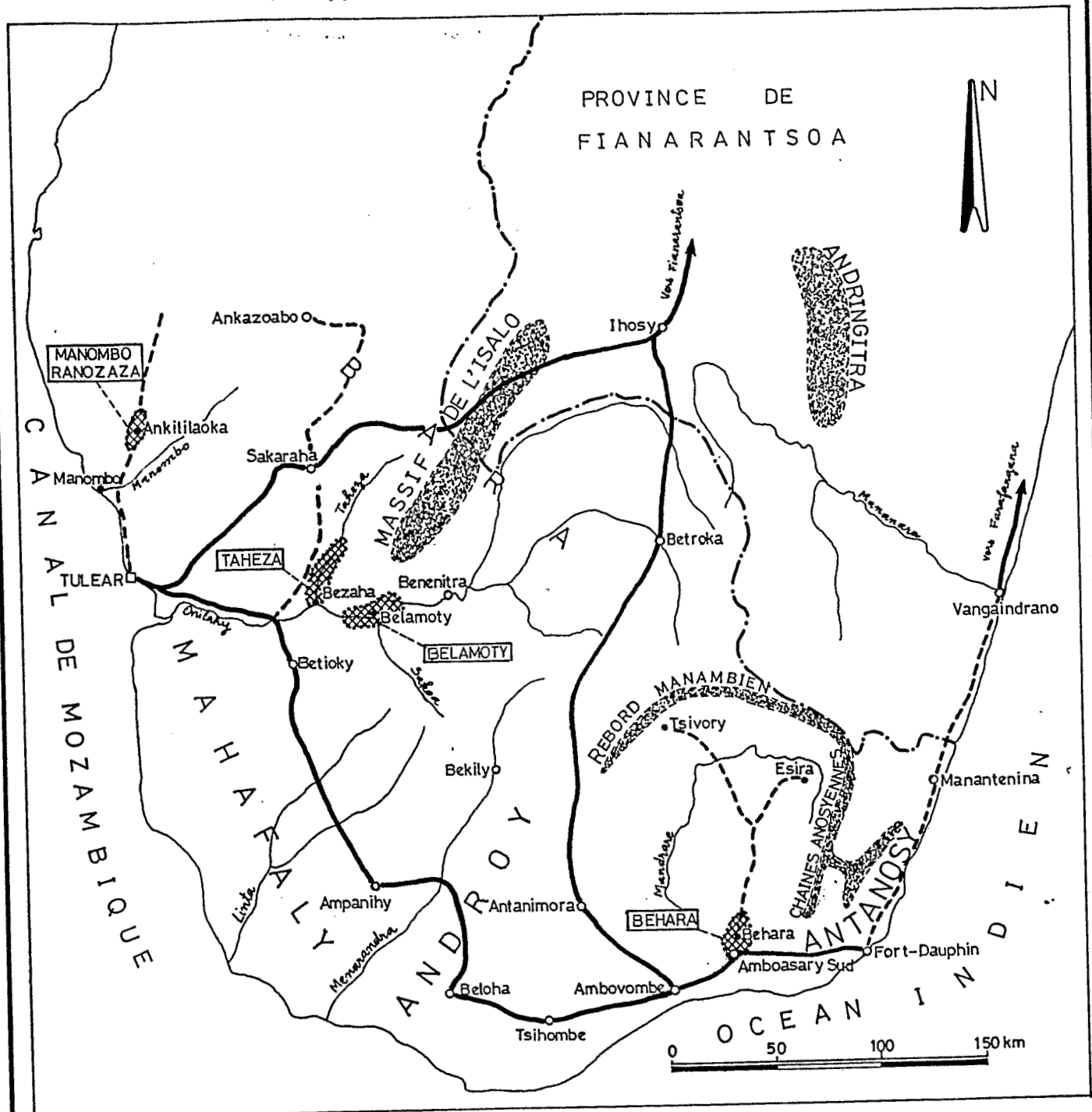
Juillet 1992



Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B* 11727 Ex : 1

REGION SUD DE MADAGASCAR PETITS PERIMETRES IRRIGUES



LEGENDE

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| — Routes nationales | □ Chef lieu de Province |
| - - - Routes saisonnières | ○ Chef lieu de Fivondronampokontany |
| - . - Limite de Province | • Chef lieu de Firaïampokontany |
| ~ Cours d'eau | ▨ Périmètre irrigué (PPI) |

ANNEXE 4

*LE PÉRIMÈTRE DE BEHARA DU POINT DE VUE
SOCIO-ÉCONOMIQUE*

1 HISTOIRE DU PÉRIMÈTRE DE BEHARA : PEUPLEMENT ET AMÉNAGEMENT

Le périmètre de Behara est formé par la plaine alluviale de la Mananara, affluent de la rive gauche du Mandrare. Ce périmètre rizicole forme un ensemble original au coeur des 30.000 hectares de plantations de sisal qui occupent la vallée du Mandrare depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Un barrage sur la rivière Mananara (barrage Ampanamatsaly) et deux canaux (rive droite et rive gauche) ont été réalisés dès 1935. La plaine de la Mananara "a échappée à la culture du sisal" (M. BIED-CHARRETON, 1973) grâce à l'aménagement du Génie Rural en 1946 : construction du barrage de Beraketa et des quatre canaux que l'on retrouve actuellement. Ces travaux ont été effectués par des manoeuvres venant d'autres régions (Beloha, Tranoroa), sous la forme de travaux forcés.

La localité de Behara était à l'époque le chef lieu de canton, avant d'être détrônée par Amboasary, situé à 11 km au sud de Behara, au bord du fleuve Mandrare: ce village a suivi l'expansion du sisal et a bénéficié du passage de la route nationale 13. Actuellement, Amboasary-sud est le chef lieu du Fivondronana.

1.1 LE PEUPLEMENT DE LA VALLÉE DE LA MANANARA

La région fait partie du pays Antandroy, mais l'aménagement hydro-agricole et les plantations de sisal ont attiré des groupes de populations d'autres ethnies. Le "puzzle" ethnique est assez complexe et les relations qu'entretiennent ces groupes entre eux sont codifiées et hiérarchisées. Le dysfonctionnement actuel du périmètre (qui a plusieurs causes) amplifie les tensions latentes : le manque d'eau et le manque de terre font ressurgir les revendications de ceux qui se prétendent les premiers occupants.

1.1.1 Un peuplement récent lié à l'aménagement

Les Antandroy représentent la population majoritaire ; avant l'aménagement hydro-agricole, ils étaient plutôt éleveurs et sont devenus riziculteurs "sur le tard", une fois que la mise en valeur du périmètre avaient démarré. M. BIED-CHARRETON remarque en 1973 la rapide adaptation de cette population à la riziculture : "réticents au départ, les Antandroy sont en passe de devenir de bons riziculteurs". L'aménagement de la plaine et la mise en place au milieu des années 1950 de la CRAM de Behara (Collectivité Rurale Autonome Modernisée) ont suscité un afflux d'immigrants Antandroy venant d'autres régions de l'Androy et appartenant à d'autres clans: par exemple, les Sihanamena, les Behaiky (venant de l'Ouest) et les Tagnanampiha. Ces migrations font partie de la vie des Antandroy : habitant dans un milieu aride et hostile, une partie de la population de l'Androy est toujours en mouvement (à travers tout Madagascar) que ce soit pour des migrations temporaires ou des migrations définitives.

La plaine de la Mananara longe les chaînes anosyennes qui sont la frontière entre l'Androy et le pays Tanosy, à l'est, occupé par les Antanosy; ayant une longue tradition de riziculture, ces populations ont "naturellement" été attirées par la plaine de la Mananara.

D'autres migrants originaires de la côte Est, les Antaimoro, viennent de beaucoup plus loin, de la région de Vohipena (entre Manakara et Farafangana). L'installation de ces groupes sur la plaine ne s'est pas faite sans heurts : les anciens parlent de guerre à l'époque coloniale entre les groupes Antaimoro-Antanosy et Antandroy.

Sans pouvoir bien mesurer l'ampleur et l'impact de ces conflits sur la situation actuelle, on remarque toutefois qu'une institution héritée de ces rapports de force, la parenté à plaisanterie, "mpiziva" demeure très vivace : entre Antanosy et Antaimoro, cette relation qui se traduit notamment par des alliances matrimoniales, transcende en quelque sorte les rapports avec l'Etat et l'Administration. A titre d'exemple, il y a un conflit grave entre le nouveau président de l'AUE (Antanosy) et l'ancien président (Antaimoro), concernant l'utilisation non justifiée de l'argent de l'association ; à la question que nous avons posé sur le recours éventuel à la justice, tous (y compris les techniciens PPI) ont répondu que ce n'était pas envisageable compte tenu de ces liens qui existent entre eux ; le problème ici est qu'aucune institution coutumière n'a de solution à ce problème et que le fonctionnement de l'AUE est paralysé par ce conflit non résolu.

1.1.2 La migration organisée

Lors de l'aménagement de la plaine de la Mananara, l'administration a fait venir des paysans Betsileo pour mettre en valeur cette plaine qui n'était pratiquement pas cultivée et qui était essentiellement utilisée comme pâturage pour les bovins. Des terres leur ont été attribuées, et ils ont été les premiers à introduire la riziculture sur le périmètre ; actuellement, la zone où les Betsileo sont installés (le canal Betsileo) se retrouve en aval périmètre du fait de l'extension des rizières en amont. Malgré leur bonne intégration sociale (les Betsileo sont parents à plaisanterie des Antandroy), les Betsileo sont considérés, et se considèrent eux-mêmes comme des immigrants, donc avec des droits "réduits".

La pression foncière se fait sentir depuis le milieu des années 1960: dès cette époque, les populations d'origine commencent à refuser de vendre des terres et augmentent les superficies cultivées pour résister à l'afflux d'immigrants (M. BIED-CHARRETON). Cette augmentation des surfaces cultivées notamment en riz, a surtout été réalisée en amont ; les ressources en eau étant limitées, une partie des difficultés d'alimentation en eau de l'aval s'expliquent par cette extension incontrôlée.

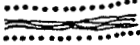
1.2 *LA GESTION DE L'EAU ET LA MISE EN VALEUR AGRICOLE*

1.2.1 Un organisme de gestion doté de moyens importants

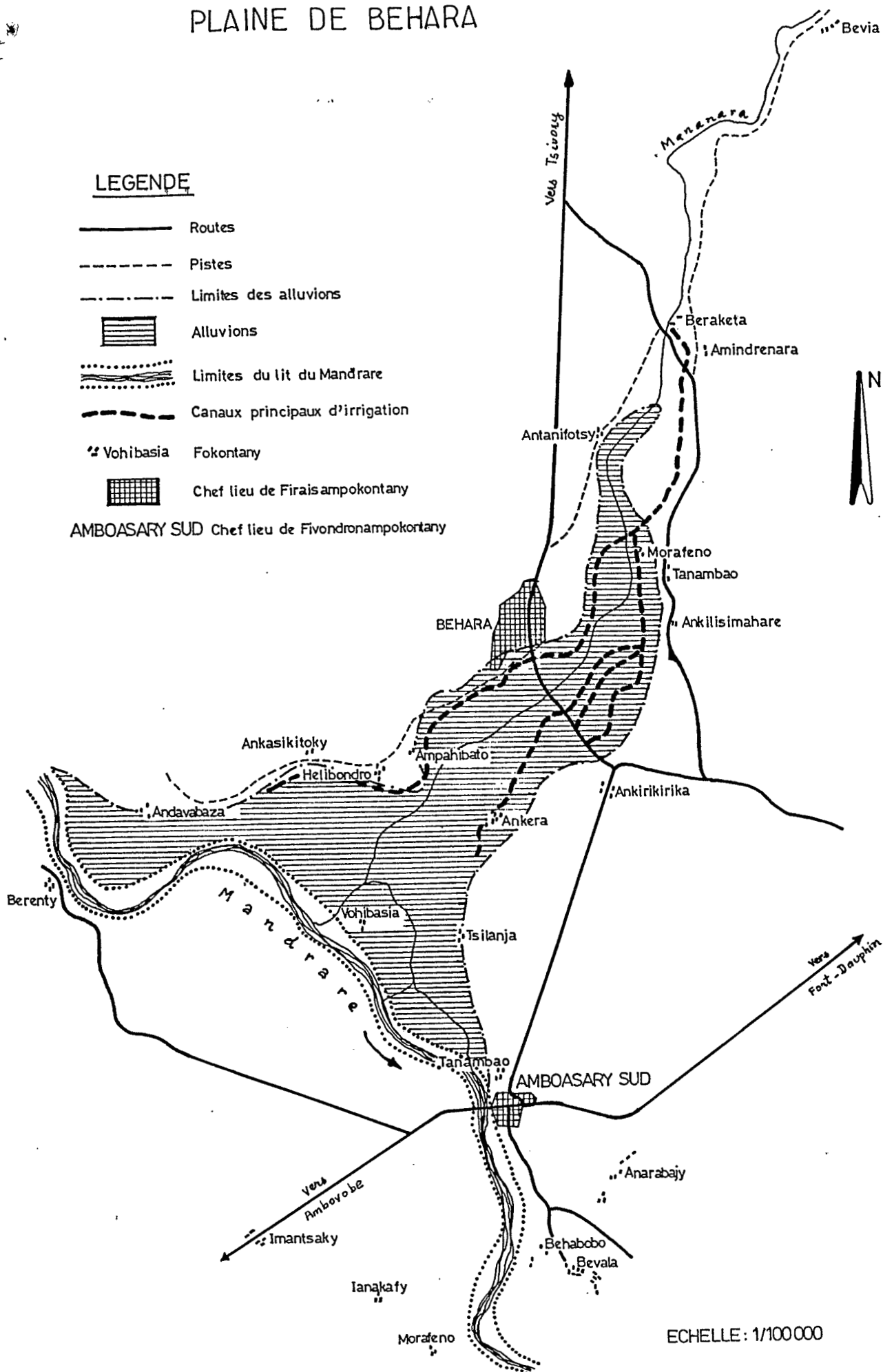
Du début de l'aménagement jusque vers la fin des années 1960, une taxe de consommation d'eau était prélevé auprès des paysans et le Génie Rural s'occupait de la totalité de l'entretien du réseau ; il disposait alors de moyens matériels et humains importants : plusieurs dizaines de personnes, du chef de réseau aux manoeuvres, travaillaient en permanence sur le périmètre. Par contre, il n'existe pas de droit traditionnel de l'eau, peut-être parce que cet aménagement n'a pas été fait à l'initiative ni avec les paysans. Les paysans n'ayant pas accès directement aux canaux sont obligés de négocier avec leurs voisins l'écoulement de l'eau jusqu'à leurs rizières, mais en contrepartie de prestations de services.

PLAINE DE BEHARA

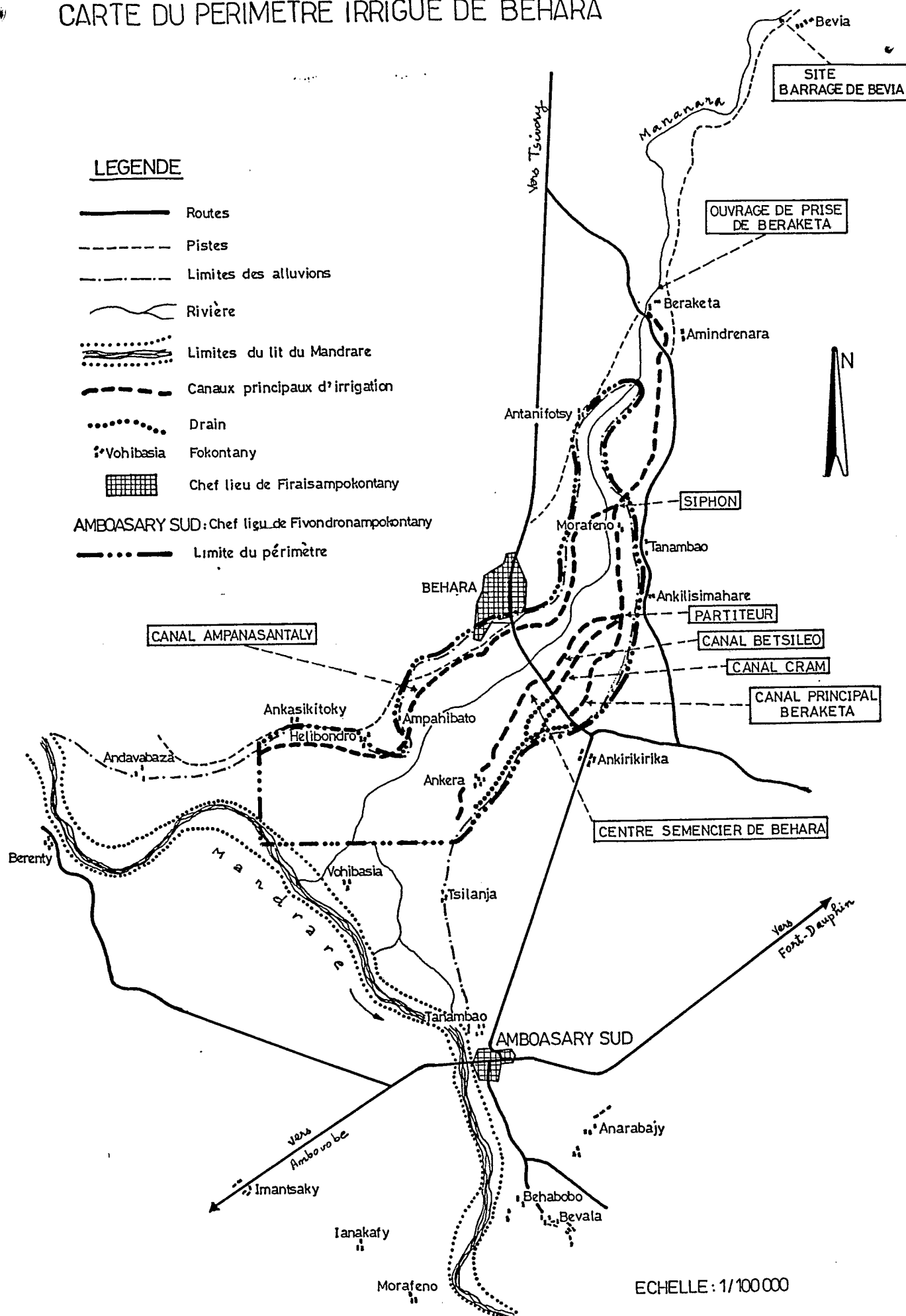
LEGENDE

- Routes
- - - Pistes
- · - · - Limites des alluvions
-  Alluvions
-  Limites du lit du Mandrara
- - - Canaux principaux d'irrigation
- Vohibasia Fokontany
-  Chef lieu de Fivondronampokontany

AMBOASARY SUD Chef lieu de Fivondronampokontany



CARTE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BEHARA



Vers la fin des années 1960, la taxe de consommation d'eau a été supprimée. Le Génie Rural ne s'occupe plus que des ouvrages principaux ; une convention a été passée entre le Génie Rural et les différents "fokolona" pour l'entretien des canaux. En 1973, M.BIED-CHARRETON note que "cette méthode est bonne dans son principe, elle associe les paysans à la responsabilité du bon fonctionnement de l'ensemble du réseau. Mais des difficultés peuvent surgir: lorsqu'une portion de canal est mal nettoyée, le "fokolona" situé en aval en souffre ; aucune organisation placée au dessus de ces "fokolona" n'ayant été créée pour coordonner les actions ou trancher les différends, les conflits ne sont pas réglés.

Les clans émiettés en une poussière de petits sous-clans ne forment pas une instance valable. Le seul recours des villageois brimés par ceux de l'amont demeure le "fanjakana", décrié mais toujours indispensable." Vingt ans plus tard, ces remarques sont toujours d'actualité et nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- l'Association des Usagers de l'eau a-t-elle ou peut-elle avoir cette autorité ?
- le Fanjakana ou l'administration peut-il encore être un recours pour les paysans ?

1.2.2 Un important effort de vulgarisation agricole

L'essor rapide de la riziculture dans le périmètre est lié à l'efficacité du dispositif de vulgarisation mis en place : la CRAM (collectivité rurale autonome modernisée) et le centre semencier de Behara, qui s'étend sur 67 ha, à l'époque bien irrigués. Ce centre vendait des semences mais aussi des intrants. Actuellement, seulement 10 ha de ce centre sont cultivés et produisent des semences de riz et de haricot ; la commercialisation qui jusqu'à une époque récente était faite par le centre, a été privatisée en 1991. Les paysans réclament actuellement la redistribution des terres non cultivées du centre aux anciens propriétaires (c'est à dire, selon eux, les propriétaires "ancestraux"). Cette revendication est un autre signe de la pression foncière actuelle.

2 *RÉHABILITATION ET CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU : UN MAUVAIS DÉPART*

Les études pour la réhabilitation du périmètre ont démarrées en 1982 (GERSAR/MAMOKATRA) donc bien avant la mise en oeuvre de la méthodologie PPI, qui inclue la consultation des usagers dès ce stade. Les usagers n'ont donc pas été pris en considération ; la méthodologie PPI a été plaquée tardivement (1986) et hâtivement : l'association a ainsi été créée en avril 1986 sur des bases très floues. A cette époque, le conseiller animateur n'étant pas encore affecté à Behara (il est arrivé en 1987) l'information sur le rôle de l'AUE a été réalisée par de courtes missions de la coordination nationale. Il n'y a eu qu'un seul candidat au poste de président : l'ancien président du Comité de Gestion de l'eau ; ce comité fut créé formellement lors des études mais sans avoir aucun rôle effectif ; d'après certains usagers, le président du comité de gestion de l'eau a été désigné par le Génie Rural.

2.1 *LE PÉRIMÈTRE DE BEHARA : UN NOMBRE D'USAGERS INDETERMINÉ*

La surface du PPI est de 840 ha. Le périmètre concerne deux Firaïsana et 21 Fokontany : 8 Fokontany sur le Firaïsana d'Amboasary-Sud (aval du périmètre) et 13 Fokontany sur le Firaïsany de Behara (partie amont).

Il est, en juillet 1992, impossible de dire exactement le nombre d'usagers du périmètre: le premier recensement ayant servi de base au paiement des frais d'entretien jusqu'en 1990, en a dénombré 944 ; en 1991, lors des élections pour le renouvellement du bureau, plus de 1000 usagers ont voté, ce qui a entraîné l'annulation de l'élection et la paralysie de l'association pendant plus d'un an. Un nouveau recensement, sur la base de déclarations "spontanées" au niveau des Fokontany, en a dénombré 1202. Ce chiffre n'ayant pas été déduit d'un parcellaire (qui n'a jamais été fait), on peut dire que la situation des usagers de l'eau du périmètre (qui cultive quelle surface et à quel endroit) est toujours mal connue et que cela handicape sérieusement le bon fonctionnement du périmètre.

2.2 *LES RELATIONS USAGERS-BUREAU D'ÉTUDES-ENTREPRISE*

Les usagers n'ont pas été consultés pendant les études ; pour le suivi des travaux, bien que l'association ait déjà été créée, elle n'a pas eu de rôle déterminant dans le contrôle des travaux : il n'y a pas eu de réticences de la part du bureau de l'AUE lors de la réception provisoire (même si individuellement, les usagers n'étaient pas d'accord). Pourtant, des réserves étaient formulées par les techniciens : les prises étaient mal calées, les zones de prélèvement sur les rizières n'ont pas été réaménagées, le régulateur mal placé. La signature de la réception définitive est aussi entourée de points d'interrogation : le chef de zone, le chef de réseau, les membres du bureau de l'association des usagers "ne sont pas au courant" et "pensent que la signature a eu lieu à Tana" au mois de décembre 1989.

2.3 *LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES*

2.3.1 1986-1991 : le premier bureau

- dans ce premier bureau, le président est de l'amont, sa famille disposant de 42 ha, il a une sphère d'influence importante, notamment à travers les nombreux métayers ; il est de la famille d'un leader politique et est un ancien VIP. Le trésorier et un des vices président sont au milieu du périmètre, le trésorier est en même temps vice président du Firaïsana, fonctionnaire DAEC ; il est d'une famille noble. Un vice président représente l'aval, mais c'est un immigrant, ce qui limite son pouvoir d'intervention. En résumé, ce bureau est en grande partie contrôlé par l'amont
- "l'installation" de l'association a pris deux ans : vote des statuts en 1986, du Dina en 1987 et élection des délégués de maille en 1988. Cette lenteur contraste avec la précipitation dans laquelle l'association a été constituée. Par ailleurs, on peut s'étonner de la logique d'enchaînement des phases de constitution de l'association : les délégués de maille n'ont été élu qu'en 1988 alors qu'ils sont un relais indispensable entre le bureau de l'association et les usagers (surtout pour une association de près d'un millier d'usagers).

- de 1988 à 1991 : des assemblées générales essentiellement consacrées à l'entretien du périmètre. Ces assemblées se sont tenues régulièrement, il y en a eu 8 entre juillet 1988 et novembre 1990, mais le quorum n'était jamais atteint ; par contre, les comptes (cotisations et frais d'entretien) n'ont jamais été présentés clairement aux usagers. Lors de notre passage, les informations sur cette période sont restées très évasives, quel que soit l'interlocuteur.
- depuis la fin de l'année 1990, les assemblées générales sont tenues séparément à Behara et Amboasary. Le périmètre est très vaste (le canal principal fait environ 33 km) : les distances à parcourir pour les usagers déjà peu mobilisés par le faible dynamisme de l'association sont dissuasives. Pour essayer de remonter le taux de participation aux réunions, la solution de scinder les assemblées générales a été choisie.

2.3.2 1991-1992 : une transition difficile

Le 22 février 1991, le bureau présente le bilan de son mandat de 5 ans, mais ne fait pas de bilan financier. Le 23 juin 1991, le mandat de l'ancien bureau arrivant à son terme, l'AG a élu un nouveau bureau. L'élection s'est déroulée dans une ambiance très conflictuelle : le président sortant a interdit au Conseiller Animateur d'y assister, la préparation très brouillonne des élections (pas de liste électorale) a permis au président sortant (et perdant) d'en contester immédiatement le résultat : plus de 1000 personnes ont voté alors que 944 usagers avaient été identifiés jusqu'à cette date. Une nouvelle élection a eu lieu onze mois plus tard, confirmant les résultats de la précédente. Durant ce laps de temps, le conflit s'est envenimé au point que le conseiller animateur a été obligé de quitter le périmètre sous les menaces du président sortant. Début juillet 1992, la passation de service n'était toujours pas réalisée intégralement, l'ancien trésorier n'ayant pas encore "retrouvé" les pièces comptables.

2.4 *UNE SITUATION FINANCIÈRE DOUTEUSE*

La situation financière est le point central du conflit actuel et illustre très bien les relations de pouvoir qui existent sur le périmètre.

2.4.1 Cotisations et frais d'entretien ont été perçus très irrégulièrement

En avril 1986, l'assemblée générale fixe la cotisation à 1000 FMG pour les paysans ayant moins d'un hectare et 2000 FMG pour les autres. En 1988, les frais d'entretien sont fixés à 5000 FMG par hectare. Or dans le MGE, le montant des frais d'entretien est fixé à 21750 FMG par hectare. L'information des usagers a donc été insuffisante. Obligés de se ranger au calcul fait par le bureau d'études pour les frais d'entretien, les usagers ont d'autant plus mal accepté cette nouvelle donne que déjà de graves problèmes dans l'exécution des travaux étaient constatés par les usagers et par l'assistant technique GR du CEDRAT (Rapport annuel 1987). De plus, la sécheresse a périodiquement touché le périmètre dont les ressources en eau sont limitées.

Les cotisations ont été collectées en 1986, 1989, et 1990, les frais d'entretien en 1989 et 1990. En 1987, 1988 et 1991, le périmètre a été affecté par la sécheresse ; en 1991, les difficultés organisationnelles se sont ajoutées aux aléas climatiques : l'AUE n'a plus eu aucune activité pendant une année entière. Lors de la première collecte de cotisations, les usagers ont payé sans trop de problèmes ; mais dès la deuxième collecte (1989), il y a eu beaucoup de réticences et moins du tiers des recettes prévues ont été perçues. Cette situation est notamment due à la perte de confiance des usagers vis à vis du bureau de l'association.

Situation des cotisations et des frais d'entretien en décembre 1990 (surface cultivée : 247 ha)

	Prévisions	Recettes	Taux de recouvrement
Cotisations	1.023.000	908.000	89 %
Frais d'entretien	5.290.670	4.401.535	83 %
Total	6.313.670	5.309.535	84 %

Source : Conseiller Animateur/Behara

Pour cette collecte de cotisations et de frais d'entretien de l'année 1990, le taux de recouvrement (84 %) est assez élevé ; mais ce taux a été obtenu en faisant intervenir la force publique après le passage de représentants de la coordination nationale et régionale PPI. La moitié des Fokontany de l'aval (4 sur 8) ont eu un taux de remboursement de 100 %, alors qu'en amont, 2 sur 13 atteignent ce taux.

2.4.2 L'absence de comptabilité

Dés 1989, une partie des usagers réclamaient la situation financière de l'association. Ce point sur lequel ils n'ont pas obtenu satisfaction a été une source de discorde au sein de l'association. En 1990, les usagers s'adressent au représentants des collectivités décentralisées pour essayer d'obtenir des renseignements sur la comptabilité de leur association..

Sur l'ensemble des recettes perçues auprès des usagers en 1990 (cf tableau ci-dessus), 908.573 FMG n'ont pas été reversés dans la caisse de l'association. Au 1/01/91, le solde du compte bancaire de l'association affichait 3.424.245 FMG ; le 4/05/92, il restait 67.029 FMG sur ce compte. Le 7/07/92, lors de la passation de service entre l'ancien et le nouveau bureau, les pièces justificatives des dépenses (soit plus de 3.300.000 FMG) n'avaient toujours pas été présentées.

Tant que la situation financière ne sera pas éclaircie et le cas échéant, les responsables sanctionnés, il est vain d'espérer une prise en charge du réseau par les usagers : cette responsabilisation ne peut se faire que dans un climat de confiance. Il est aussi utile de rappeler que les Firaiana de Behara et d'Amboasary-Sud font partie de la zone touchée par la famine où le PAM effectue régulièrement des distributions alimentaires ; les points d'interrogations sur l'utilisation de l'argent des paysans prennent dans ce contexte une intensité particulière.

2.5 LE DINA

En mai 1986, le dina a été approuvé par l'assemblée générale ; ce dina n'a pas été déposé au tribunal. Il y a bien eu des policiers de l'eau chargés de l'application du dina et de la verbalisation des contrevenants.

Il était prévu que les amendes soient versées directement au trésorier de l'association, mais en réalité le dina n'a pas été appliqué durant le premier mandat.

2.6) Les relations amont-aval

Le 6 juillet 1992, alors qu'exceptionnellement, le débit à la prise de Beraketa était de 2200 L/seconde, on observait la situation suivante le long du canal:

- en amont, à certains endroits, le canal débordait ; des parcelles alimentées par des prises pirates (donc surdimensionnées et sans aucun contrôle possible du débit), étaient transformées en étangs.
- au niveau du partiteur, il n'y avait pas d'eau ni même la moindre trace d'humidité au fond du canal ; les cultures pluviales (puisque là il n'est plus question d'essayer de faire du riz depuis longtemps) étaient grillées par la sécheresse.

Ce "cas d'école" illustre très bien l'absence totale de gestion de l'eau sur le périmètre. Les responsabilités sont partagées :

- les travaux de réhabilitation ont été mal faits : les prises ont été positionnées sans tenir compte du fonctionnement réel du périmètre ; les usagers dont les rizières n'étaient plus dominées par les prises "réhabilitées", les ont immédiatement cassées et ont fait des prises pirates, bien entendu les plus larges possibles compte tenu du débit généralement très faible de la Mananara. D'après le conseiller animateur et le chef de réseau, il y a actuellement environ 200 prises sauvages, dont 150 sont liées à l'inadéquation de la réhabilitation ; aucune sanction n'a été prise.
- l'organisation des usagers est inexistante en matière de gestion de l'eau : la précédente association était contrôlée par des usagers de l'amont. Les tours d'eau sont prévus par secteurs hydraulique (pour un débit moyen) ou par canal (pour un débit faible). Ces tours d'eau sont appliqués, en principe, pour la campagne "godra" ; mais dans la pratique, les nombreuses prises sauvages empêchent tout contrôle du débit et le chef de réseau est bien isolé tant qu'il n'y a pas de réelle volonté politique au niveau de l'association. La nouvelle association, où l'aval est bien représenté, n'a pas encore pu fonctionner.
- l'extension des surfaces cultivées en riz en amont pose aussi un grave problème de répartition de l'eau : déjà en 1973, M.BIED-CHARRETON soulève le problème du maintien de l'équilibre entre les cultures pluviales et la riziculture pour un développement harmonieux du périmètre. Or, actuellement, il n'y a aucune planification de ce type au niveau de l'AUE ; les logiques sont très individualistes : dès qu'un usager peut avoir accès à l'eau, y compris par des prises pirates, il en prend le maximum pour faire une rizière. Les techniques culturales paysannes en riziculture sont aussi très consommatrices d'eau : ainsi, par exemple, le labour est fait en très grosses mottes que les paysans recouvrent de plusieurs centimètres d'eau pour les ramollir avant le piétinage.

Dans différentes régions de Madagascar, des opérateurs vulgarisent des techniques rizicoles moins consommatrices d'eau : l'économie d'eau se fait au profit d'une meilleure alimentation en oxygène favorable à l'absorption racinaire et à la transformation (aérobie) de la matière organique.

3 *LA DIFFICILE MISE EN PLACE DU NOUVEAU BUREAU*

3.1 *UN PROCESSUS ÉLECTORAL MAL ASSIMILÉ*

Nous avons évoqué les conditions particulières du déroulement des élections du 23/06/01 pour le renouvellement du bureau (paragraphe 2.1) :

- Le Conseiller Animateur a été interdit de présence par le président sortant,
- l'élection a commencé avec un bureau de vote et s'est terminée avec deux...
- en l'absence de listes électorales, on ne sait pas très bien qui a voté; le nombre de votants dépassant le nombre d'usagers présumé, le président sortant et perdant a contesté la validité des élections.

Tous ces éléments montrent que la démocratie au sein d'une AUE nécessite l'apprentissage d'un minimum de techniques (par exemple des élections) qui dans le cas de Behara, paraissent loin d'être assimilées.

3.2 *L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION GELÉE PENDANT ONZE MOIS*

Le président élu, Mr KAKAFO Philippe est une personnalité qui a depuis plus de 20 ans des responsabilités au niveau local : il a été maire de Behara, puis président de Firaïsana et vice président de Fivondronana. Au bureau du Firaïsana, il existait déjà un conflit avec le vice président qui était le trésorier du premier bureau de l'association. Ce conflit s'est tellement envenimé qu'un président de Firaïsana a été "parachuté" en 1989 par les autorités supérieures (Mr RAKOTOVOA Pierre a été nommé). Les antagonismes sont anciens et dépassent la seule gestion de l'association. Le nouveau président de l'AUE est un noble, descendant des premières familles installées à Behara; il exploite des terres en amont et en aval.

Le nouveau bureau a été composé dans un souci de représentativité des usagers de différentes zones du périmètre (Behara et Amboasary, l'amont et l'aval) ; les deux vices-présidents sont de l'aval, tout comme le trésorier ; le secrétaire et le vice-trésorier sont de Behara.

Les élections étant contestées, il n'y a pas eu de passation de service entre l'ancien et le nouveau bureau. Une nouvelle élection a eu lieu un an plus tard (le 23/05/92), confirmant les résultats (avec cette fois 1202 électeurs) : l'ancien président ne s'est pas représenté, mais son oncle, Mr FANASARA Jean-Joseph s'est opposé à Mr KAKAFO Philippe. On peut s'étonner qu'un tel laps de temps ait été nécessaire pour refaire une élection ; durant ces 11 mois, non seulement le réseau a été encore plus mal géré que d'habitude, mais en plus le conflit s'est gravement envenimé. A cela plusieurs raisons :

- les autorités politiques sollicitées au niveau du Fivondronana ne sont pas intervenus : d'après les techniciens, des liens familiaux unissent l'ancien président à une personnalité de l'ex-Fivondronana,
- les "turbulences" au niveau national en 1991 n'ont pas permis aux usagers de trouver auprès de l'Administration et des autorités politiques l'appui qu'il cherchait pour dénouer la crise.

- le Conseiller Animateur ne pouvait trouver la place de médiateur qui aurait dû être la sienne : les relations avec l'ancien président étaient si mauvaises que le Conseiller Animateur a été obligé de quitter le périmètre sous les menaces de ce dernier. Dans cette affaire, il n'a été ni conseillé, ni appuyé par la coordination régionale ou nationale ; la seule chose qu'on lui a recommandé était de se "replier" sur Tolagnaro.

Pendant onze mois, chaque bureau revendiquait sa légitimité ; une délégation "mixte" (4 de l'ancien bureau, 4 du nouveau bureau) est allée à Ambovombe (45 km de Behara) pour vérifier le solde du compte de l'association à la banque. Le nouveau bureau a décidé de diviser le réseau en 10 secteurs, avec 1 chef par secteur, de nommer 7 policiers de l'eau, de créer des comités d'application du dina (qui n'a jamais été appliqué) dans chaque Fokontany. Mais pour l'instant, aucune de ces décisions n'a pu être concrétisée.

Pourtant, la composition du nouveau bureau et la personnalité de ses membres fournissent des atouts favorables au redémarrage de l'AUE, pour peu qu'ils soient appuyés et soutenus par la structure PPI. Notamment, il faudrait qu'une autorité externe puisse intervenir pour régler le problème financier : apparemment, il est socialement impossible au nouveau bureau d'engager des poursuites ; or, il est illusoire d'essayer de regagner la confiance des usagers (surtout dans le contexte actuel du Sud) si cette question n'est pas réglée.

4 L'APPUI DE LA STRUCTURE PPI A UNE PORTÉE LIMITÉE

4.1 L'ISOLEMENT

Le périmètre de Behara dépend de la sous-coordination régionale de Tolagnaro. Le circuit administratif est donc le suivant : coordination nationale d'Antananarivo, coordination régionale de Tuléar, coordination sous-régionale de Tolagnaro. Le trajet Tuléar-Tolagnaro se fait en avion ou en deux jours environ de voiture. Les communications se font par radio, le téléphone ne fonctionnant pas. Ces quelques précisions matérielles concrétisent l'isolement dont souffrent les techniciens de cette zone : ils sont en aval du circuit décisionnel et financier. Aucun des techniciens du périmètre n'a d'autonomie de déplacement : soit la moto est en panne, soit il n'ont pas de carburant (ils doivent avancer l'argent, mais le remboursement est effectué avec des mois de retard). Il en est de même pour les relais AIR CIRVA et CIRGR.

Avec cette donne de départ, il n'est guère surprenant de constater que les capacités d'action des techniciens soient très limitées et qu'ils maîtrisent mal la situation : non seulement ils n'ont pas la possibilité de se déplacer facilement dans le périmètre, mais en plus ils sont peu suivis et accompagnés dans leurs actions par leur hiérarchie.

Cependant, le manque de moyens n'est qu'un amplificateur de l'inadéquation entre la logique institutionnelle et les objectifs du projet.

4.2 UNE EFFICACITÉ LIMITÉE

Comme il a déjà été souligné pour les autres périmètres, le dispositif institutionnel est inadapté aux objectifs du projet. La création toute récente du CLC (comité local de coordination) qui regroupe le chef de zone (président du CLC), le chef de réseau, le conseiller animateur) et le président de l'association des usagers, ne va pas à elle seule permettre une intégration

opérationnelle des différents intervenants. Les relations entre techniciens et usagers sont marquées du poids du conflit récent et de la lutte de "clans" entre les deux bureaux : les techniciens n'ont pas pu se mettre "au dessus de la mêlée", faute notamment de suivi et d'appui des différentes structures du projet. Le conseiller animateur est actuellement écarté de sa fonction d'appui à l'association des usagers de l'eau. Bien que le nouveau bureau réclame son retour sur Behara, "il n'a pas pour l'instant l'audace d'aller seul sur le périmètre".... Le chef de zone est enfermé dans des thèmes techniques sur le riz (qu'il n'a pas les moyens de mettre en oeuvre), alors que la priorité sur le périmètre serait de vulgariser des techniques ou des cultures "économiques" en eau : même si la gestion de l'eau était plus équitable, les ressources sont très limitées à Behara. Le chef de réseau ne peut appliquer ses compétences en matière de gestion de l'eau tant que la majorité des prises seront des prises pirates. Ainsi, à Behara, les techniciens paraissent démunis et dépassés par les événements. Ils remplissent quelques tâches formelles dans le maigre espace qu'il leur reste, sans toutefois rechercher vraiment l'efficacité : par exemple, convoquer une assemblée générale deux jours avant sa tenue n'est pas le meilleur moyen d'atteindre un bon taux de participation.

5 CONCLUSION

5.1 UNE RÉHABILITATION TECHNIQUE DEFECTUEUSE ET UNE MISE EN PLACE HÂTIVE DE L'AUE

Les intervenants extérieurs au périmètre portent une très lourde responsabilité dans la situation actuelle :

- les études et les travaux ont été réalisés sans consultation des usagers et ne répondent pas aux besoins d'irrigation des paysans ; les prises mal calées n'alimentaient plus en eau les rizières, ce qui a conduit de nombreux paysans à dégrader les ouvrages à peine achevés.
- l'irrigation, ce sont l'eau et la terre, le réseau et les rizières : dans ce périmètre comme dans d'autres la question foncière est occultée; pire, le parcellaire, cet outil essentiel, n'existe pas. Le nombre exact d'usagers est inconnu : la situation de départ est donc très floue et offre toutes les possibilités à ceux qui veulent échapper à une gestion rigoureuse du périmètre.
- le transfert de gestion du réseau à association des usagers est un processus long et difficile qui va à l'encontre de l'histoire de la gestion de l'eau sur le périmètre depuis quarante ans. Ce transfert a été fait d'une manière formelle sans réel accompagnement du processus: ainsi quelques notables locaux plus soucieux de leurs intérêts personnels que de l'intérêt de l'ensemble des usagers, se sont facilement "appropriés" l'association. L'ensemble des usagers, mal informés et mal formés à ce nouveau processus, est resté à l'écart et a par la suite développé des réactions de rejet qui se sont manifestées notamment par le refus de payer les cotisations et les frais d'entretien.
- les techniciens sont peu opérationnels faute de moyens mais aussi faute d'un appui constructif de la part de l'Administration. Ils sont isolés, livrés aux conflits internes des usagers, conflits qu'ils n'ont pas les capacités de dépasser pour aider à les résoudre.

5.2 UN CONTEXTE SOCIAL PEU FAVORABLE À L'AUTOGESTION

La création d'une autorité qui puisse s'imposer à l'échelle du périmètre paraît illusoire sans un appui extérieur : le réseau est très grand, chaque village et chaque quartier représentent autant de clans et de sous-clans qui conteste la légitimité du voisin à imposer une règle. Les années PPI (c'est à dire depuis 1986) n'ont pas été marquées par des faits positifs permettant de gagner la confiance des usagers et leur responsabilisation. Il ne faut pas non plus oublier que le réseau de Behara n'est pas un réseau paysan qui aurait été amélioré par le Génie Rural (ce qui est le cas sur d'autres périmètres) : la gestion "traditionnelle" de l'eau n'existe pas, le réseau a été créé de toutes pièces par l'Administration via le Génie Rural, qui ensuite fixa le mode de gestion de l'eau.

Cette organisation n'intégrait pas les paysans qui étaient de simples exécutants, écartés des décisions concernant la gestion du réseau. En 1973, M-BIED CHARRETON relevait que les paysans se déclaraient "à juste titre, incompetents pour assurer l'ensemble de l'entretien", mais qu'ils "accepteraient les conseils de techniciens appartenant à l'administration ou de techniciens étrangers ; ils désirent en fait contrôler ces techniciens et partager la responsabilité des décisions prises (...). Le problème majeur réside dans la définition d'une structure cohérente à un niveau suffisamment élevé, c'est à dire :

- une structure techniquement efficace,
- une structure qui englobe les différentes communautés de base et qui permette d'arbitrer les conflits qui ne manqueront pas de se présenter aux deux niveaux suivants : juste distribution de l'eau et juste répartition des travaux d'entretien ou des taxes qui en permettront le financement."

La pénurie chronique d'eau sur le périmètre (même avec un réseau qui fonctionne correctement) rend le problème de la répartition de l'eau entre l'amont et l'aval épineux et toujours difficile à arbitrer. La taille du réseau et le nombre d'usagers concernés (plus d'un millier) impliquent qu'un organisme puisse imposer son autorité et prendre des sanctions à l'encontre des usagers qui ne respectent pas les règles collectives. A l'heure actuelle, la seule association des usagers de l'eau est trop faible pour assumer à elle seule ces responsabilités.

2
1
Eugène
ndra

znin
E
I
J

1km

1

ANNEXE 5

*LE PÉRIMÈTRE DE BELAMOTY
DU POINT DE VUE SOCIO-ÉCONOMIQUE*

Le périmètre de Belamoty est situé dans la vallée de l'Onilahy ; à l'extrémité Est de la plaine alluviale, en bordure du fleuve, se trouve la petite ville de Belamoty, reliée à Bezaha par une piste de 45 km. Belamoty est sur le trajet de l'ancienne route nationale Tuléar-Betroka qui longeait l'Onilahy. Actuellement, le trajet de la route nationale ayant changé, Belamoty se trouve dans une sorte de cul de sac. L'accès y est particulièrement difficile en saison des pluies à cause de l'inondation de la plaine ; la route présente aussi des seuils rocheux liés à la traversée du dernier chaînon gréseux de l'Isalo.

1 L'IMPLANTATION DES ANTANOSY DANS LE MOYEN-ONILAHY

Cette zone est peuplée à 95 % d'Antanosy qui ont émigrés dans la région durant le XIX^e siècle. Leur pays d'origine, l'Anosy, (situé dans la région de Tolagnaro), a été conquis par les Merina au début du XIX^e ; suite à une révolte des Antanosy contre les colonisateurs Merina, une violente répression provoqua le départ de plusieurs vagues de populations vers le Nord-Ouest. Les Antanosy se sont implantés dans la vallée du Moyen-Onilahy (Tongobory, Bezaha, Belamoty) : riziculteurs dans l'Anosy, cette zone présentait tous les atouts pour créer des plaines rizicoles.

La région était occupée par des éleveurs Mahafaly. Les Antanosy s'y installèrent, tout d'abord en se soumettant au roi Mahafaly Eorantane (1810-1870) qui leur concéda des terres sur la rive droite de l'Onilahy (occupée par des Bara, ennemis des Mahafaly), puis en évinçant par la force Bara et Mahafaly. Ils transformèrent les marécages de l'Onilahy en rizières et ce sont sur ces terres durement acquises qu'intervint la colonisation française.

2 LES CLANS ANTANOSY

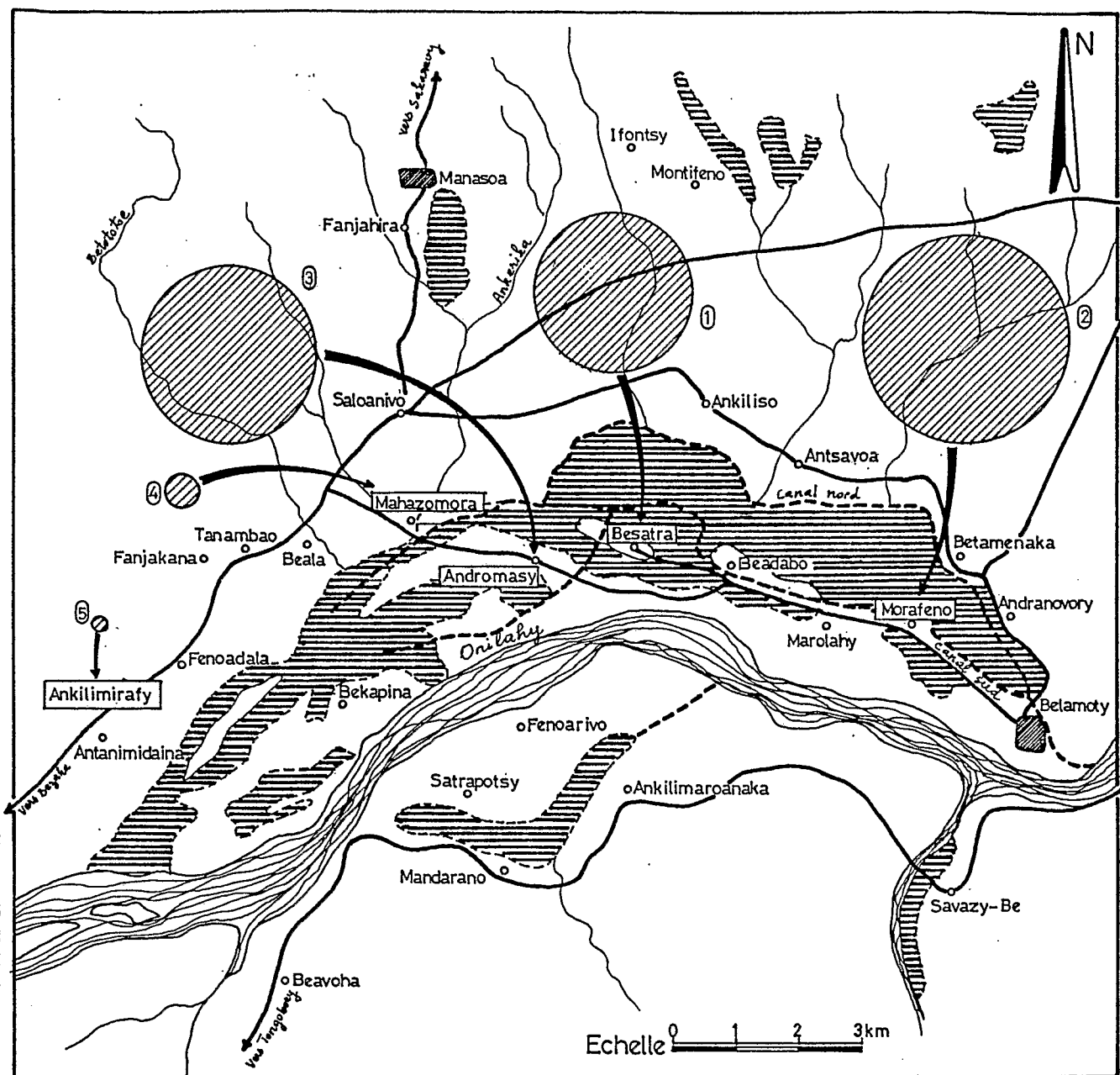
Le terme générique d'Antanosy recouvre des clans et sous-clans. Dans la région de Belamoty, on trouve deux principaux clans, divisés eux-même en sous-clans: les Antesalo et les Antambolo. Les Antesalo, dont le nom serait tiré de leur passage dans l'Isalo lors de leur migration depuis la région de Fort-Dauphin, forment la caste noble et sont divisés en 13 sous-clans ; ils occupent la partie Ouest du périmètre (B. HUGOT, 1973). Les Antambolo sont originaires de la vallée d'Ambolo, région de Ranomafana, au nord de Tolagnaro ; ils se partagent en deux groupes : les Tambolo Sakalavana et les Tambolo Telahoa et en 23 sous-clans.

La "frontière" entre la zone occupée par les Antambolo et celle occupée par les Antesalo passe par les villages de Beadabo et Befamoty ; elle est soulignée par la présence de stèles surmontées de crânes de zébus.

Les Antanosy perpétuent dans leur descendance les lieux d'origine des différents groupes à travers les noms de clans, même si ils n'y sont plus concrètement rattachés. "Même si les Tanosy de l'Onilahy tendent à constituer aujourd'hui une entité humaine à part, du fait de leur situation géographique et de leurs habitudes de vie modifiées au contact d'autres ethnies, ils restent essentiellement Tanosy (ou Antanosy), ceux qui viennent de l'Anosy, ces riziculteurs qui à la différence de leurs voisins ne sont pas d'abord des pasteurs" (N. PESLE, 1986).

LES CONCESSIONS COLONIALES DE BELAMOTY 1902-1957

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET SUPERFICIE



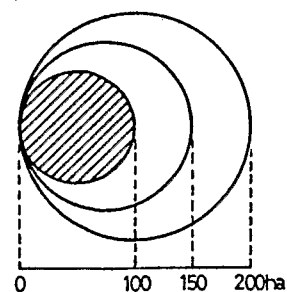
LEGENDE

- Piste
- Fleuve, Rivière
- Secteurs irrigués
- Canal
- Gros village
- Village

NOMS DES CONCESSIONNAIRES

- 1-Armand Cart
- 2-Armand Cart
- 3-Albert Boireau
- 4-Robert Metz
- 5-Jean Rembert

Echelle de grandeur



Cette carte ne montre pas les limites des concessions

(D'après H. RAZAFIMAHLEO)

En 1973, B. HUGOT écrivait que *"la division en sous-clans qui ne manquent pas de s'opposer au sein des Fokolona, se retrouve jusqu'au niveau du village. Il conviendra de s'en souvenir au moment d'une éventuelle réstructuration"...*

3 LES AMÉNAGEMENTS SOUS LA COLONISATION FRANCAISE

Près de soixante ans après leur premières installations dans l'Onilahy, les Antanosy sont confrontés à un renversement de situation. "Acquéreurs après 1825 jusque vers 1895 de la bande de terre que leur concède le royaume mahafale de l'Onilahy, les entités claniques tambolo, tesaka et tanosy originaires de la région de Fort-Dauphin occupent cet espace, l'aménagent, y transplantent leur propre organisation sociale et politique ainsi que la base de leur activité économique, en l'occurrence la riziculture. La loi d'annexion les met en situation de colonisés" (H.RAZAFIMAHLEO, 1990). Cependant, contrairement à leur voisins Mahafaly ou Bara, les Antanosy, se soumettent facilement au pouvoir colonial : *"la précarité de leur enracinement et la conscience qu'ils ont de leur vulnérabilité devant une puissance organisée (...) dissuadent les Tanosy de tout aventurisme"* (H.RAZAFIMAHLEO, 1990).

En 1927, le chef de district de Betioky est "saisi des doléances paysannes sur les difficultés d'irrigation des rizières à partir du canal de Mataviantitse". Ce canal est un aménagement paysan réalisé dans les années 1920 ; Un Suisse, Armand Cart, ingénieur civil, arrive sur le périmètre accompagné du chef de poste administratif de Benenitra et de deux soldats ; *"il est présenté comme l'homme par qui arriverait le redressement de la situation. Il en crée une autre en s'intéressant aux terres"* (H.RAZAFIMAHLEO, 1990).

Entre 1928 et 1933, le canal de Belamoty (actuel canal Sud) est réalisé jusqu'à Besatra, sous la direction d'Armand Cart, grâce au régime des corvées. Ce canal est prolongé en 1937 jusqu'à Saloambany. En 1949, l'extension du réseau permet la création d'un canal secondaire qui irrigue la concession de Boireau et les rizières paysannes d'Andromasy. Il est ensuite utilisé par Metz entre 1952 et 1959.

Le réseau prend sa configuration actuelle dans le cadre du deuxième plan quadriennal (1953-1957) : mise en place de la galerie souterraine d'amenée d'eau, partiteur après le canal qui permet la distribution de l'eau entre le canal sud (canal "Cart") et le canal nord.

4 LA SPOLIATION DES TERRES

La manière dont Armand Cart s'est approprié les terres et dont il les a ensuite gérées marque profondément l'histoire du périmètre de Belamoty et l'actuel projet PPI en subit les conséquences. Armand Cart a réussi à faire immatriculer 381 ha de terres domaniales (Besatra et Morafeno) qui étaient presque toutes exploitées par les paysans ,et toutes déjà réparties entre les fokolona de plusieurs villages. Le récit de Mr BAKA Marcel (in N.PESLE) et l'analyse de la procédure juridique d'acquisition des terres de H.RAZAFIMAHLEO montrent comment ce colon sans scrupules a transformé les paysans en métayers sur leurs terres. Les litiges que cette occupation, illicite aux yeux des paysans, a soulevé ne se sont jamais réglés en faveur de ces derniers.

La plupart des colons installés dans le Sud (notamment les deux autres concessions du périmètre) pratiquait le métayage au tiers (fourniture par le propriétaires des semences, paiement de la taxe de litrage et des impôts, prélèvement du tiers de la récolte). Armand Cart a mis en place un système mixte, où il rempli les obligations du propriétaire mais il exige un loyer fixe en paddy. Ce système lui a permis de récolter environ 300 tonnes de riz par an (B.HUGOT).

En 1960, Armand Cart décida de céder une partie de ses terres par un système de location-vente des terres, à raison de 5000 FMG par récolte et par lot de 1,25 ha. 160 métayers sont concernés ; ceux-ci étaient regroupés dans la "coopérative des tenanciers agricoles de Morafeno" dans laquelle Cart était tout puissant. *"Tout aurait été pour le mieux si Mr Cart n'avait réussi à faire exclure un certain nombre de coopérateurs dès que ceux-ci présentaient quelque retard dans le paiement de leurs échéances, pour les remplacer immédiatement par des nouveaux venus qui, bien entendu, recommençaient les paiements au point de départ, instituant une sorte de "noria" des revenus"* (B.HUGOT, 1973). Ainsi, la situation foncière ne manque pas d'être litigieuse, entre anciens et nouveaux coopérateurs. Notons que le président de l'association des usagers de l'eau est un ancien métayer et un ancien coopérateur (qui lui a accédé à la propriété).

CONCLUSION

Le périmètre de Belamoty est, dans les PPI du Sud, celui qui a l'héritage le plus lourd à porter. La situation foncière léguée par Armand Cart est embrouillée : elle n'a pas été éclaircie avant l'opération de réhabilitation. *C'est pourquoi jusqu'à aujourd'hui il y a souvent des troubles ici à Belamoty (...). Ces terres là jusqu'à maintenant ne sont pas encore revenues à leurs propriétaires, bien que l'Indépendance ait été instaurée, que le pouvoir...disons soit aux mains du peuple, que le pouvoir soit échu aux mains des Malgaches. C'est bien étonnant qu'on ait hérité aussi des manières des Blancs français qui traitaient les gens en esclaves (...); ces terres, seuls ceux qui s'entendaient avec le Blanc, Mr Cart, en sont devenus les propriétaires"* (Histoire de l'appropriation des terres à Belamoty, de Mr BAKA (1980), in N.PESLE, 1986).

Le comportement de ce colon (et la complaisance de l'Administration à son égard) ajoute un sérieux passif aux relations déjà méfiantes que les Antanosy ont vis à vis du "Fanjakana". Pourtant, H.RAZAFIMAHALEO remarque que les réactions de révolte individuelle des paysans ne provoquent pas de réaction de solidarité de la part des autres paysans, qui aurait pu aboutir à une jacquerie. Il explique que probablement, *"cette attitude de repli, ce souci de s'abstenir de tout heurt avec les émanations de l'ordre colonial, relève plutôt d'un calcul stratégique que dicte l'intérêt collectif de ne pas défier ou provoquer le pouvoir en place. C'est une question de rapport de force, de réalisme politique"*.

Dans ce contexte d'une société divisée en clans et sous-clans, héritière d'une situation foncière conflictuelle, dont les rapports avec l'Administration sont emprunts de défiance, il apparaît difficile (dans l'immédiat) d'espérer une prise en charge de la gestion du réseau par une association des usagers.

Complément à l'Annexe 5

*FICHE SYNTHÉTIQUE SUR L'ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU DE
BELAMOTY*

1. Périmètre: Belamoty 2350 usagers (doc.PPI/AIR;01/1991) ;2.380 usagers suivant entretien avec le Président de l'AUE) -1200ha; 2 FRS; 16 FKT.
3. Date de mise en place de l'AUE (Ag constitutive). Dates de réception des travaux de réhabilitation ()
20.07.86
(Réception provisoire : 10.02.88; - définitive : 13.12.90) (voir CEDRAT, pp 6-7)

4. Assemblées générales depuis la constitution de l'AUE : date - objet - taux de participation

14.09.88 Approbation du Dina

12.08.89 Fixation du montant des cotisations (1000 FMG/usager)

20.05.89 Renouvellement des membres du Bureau.

A l'exception du 1er Vice-Président, tous sont changés.

Passation en présence des membres de la Coordination régionale, sans vérification des comptes du Bureau "sortant" : vérification toujours pas réalisée en juin 1992.

23.02.91 Subdivision de l'Aue en 7 unités, regroupement chacune 2 ou 3 FKT, pour organiser et superviser, à l'intérieur de ces unités, l'application du dina et le respect des tours d'eau. Décision qui n'a pas été suivie d'une application effective.

24.05.91 Bilan de l'année 1990 et budget prévisionnel 1991. Discussion d'une éventuelle augmentation de la cotisation de 1.000 à 2.250 FMG par usager : proposition rejetée.

15.02.92 Décision de réaliser des tours d'eau (3.5j. amont/3.5j aval). Appliqué une semaine effectivement.

Faucardage des canaux à réaliser en mars 92.

04.06.92 Date de fermeture de la vanne pour entretien (curage) des canaux. Récupération des arriérés de cotisations et frais d'entretien (FE) de 1989, 90,91,92 avec intervention de la gendarmerie à la demande du Bureau.

- 5 Situation financière : collecte FE et cotisations.

Cotisations : 1.000 FMG/usagers, par an;

FE : 25.000 FMG/ha, par an.

Les cotisations et FE sont systématiquement collectés avec un an de retard (en 1990 pour l'année 88-89, etc...). En 1989 et en 1990, la collecte de ces contributions n'a été possible qu'avec l'appui de la gendarmerie, accompagnant le trésorier et le Délégué. En 1991, sans cet appui, 34 % seulement du montant total redevable ont été payées. En juin 1992, l'intervention de la gendarmerie est à nouveau requise.

- Pour 89-90 (collecte en 1990) : 88 % des sommes dues collectées
- Pour 90-91 (collecte en 1992) : 34 % des sommes dues collectées (en juin 92).

La plus grande part (plus de 75 %) des sommes payées avant intervention de la gendarmerie, proviennent de la partie aval du réseau. Certains membres du bureau de l'Aue (ne paient pas leurs cotisations et frais d'entretien, les rivalités politiques se traduisent par des refus de payer les frais. La quasi-totalité des FE est consacrée aux curage mécanique du déssableur.

Le vice-président confond (délibérément) FE et cotisations, budget de travaux et budget de fonctionnement, proposant de payer des indemnités aux membres du bureau à partir du compte "FE". Ceci est accepté par les usagers (peu nombreux) présents à l'AG et par le reste du bureau. Le vice-président (politicien) a refusé la mise en place d'un commissaire aux comptes. ni le CA, ni la coordination régionale n'ont pu obtenir une récapitulation/révision des bilans depuis 1898 (nouveau bureau). Le bilan exact des années 89-91 est donc inconnu, de même que la situation financière de l'AUE en juin 1992. Le dernier état connu de la situation financière date de juillet 1991, après collecte des cotisations (816.000 FMG sur 2.000.000 dûs) et des FE (7.134.000 sur 22.500.000 FMG), et après paiement du curage du déssableur, le compte de l'association (agence BTM, Tulear, à 5 heures de route) contenait encore 500.000 FMG.

6 Fonctionnement institutionnel.

- Voir ci-dessus AG 23.02.1991.
- 29 délégués de maille (33 au départ) : 1 maille = un ensemble de plusieurs prises regroupant +/- 80 usagers.
- 106 chefs de prise d'eau.
- Le chef de prise d'eau n'intervient que pour la gestion de l'eau à l'échelle de sa prise : ouverture et fermeture de la prise, en principe suivant les prescriptions décidées conjointement par l'AUE et le CR, en fonction des règles de distribution d'eau définies dans le MGE. En fait, cette fonction a été inexistante (voir ci-dessous).
- Les délégués de maille ou de groupes de base (en fait, il s'agit de villages qui constituent l'unité de base, et non de mailles hydrauliques) assurent en principe la communication de l'information entre le bureau et les usagers du groupe, et ils collectent dans leur groupe les cotisations et frais d'entretien.

7. Incertitudes et inefficacité dans le choix des niveaux intermédiaires de représentation et de gestion :

- FKT = organisation des travaux manuels (curage, faucardage), avec intervention des présidents de FKT.

- Les "Unités hydrauliques" (7 unités de 2 ou 3 FKT chacune) pour organiser les tours d'eau et superviser l'application du dina, (en mai 1991), avec un comité "local" d'application du dina pour chaque unité et un comité du dina central pour toute l'AUE. Aucun de ces 2 comités n'a été efficace.
- Les villages : en juin 1992, à l'initiative du C.A., tentative de constituer un nouveau "comité d'application du dina", comprenant 2 représentants de chaque villages.

Echec de cette proposition, d'abord acceptée en apparence par les usagers : une majorité des représentants des villages de l'amont ne sont pas venus à la réunion prévue.

8. Recensement et gestion foncière :

Il existe des différences importantes entre deux recensements des usagers et des parcelles cultivées en riz : celui de l'AUE, hérité du BE, et celui du service de vulgarisation agricole. Les responsables du projet au niveau régional n'ont pas jugé nécessaire de procéder à une vérification—actualisation et un recoupement des deux recensements. La détermination des parcelles redevables (c.a.d. recevant assez d'eau pour être cultivées en riz) est faite de commun accord entre le "délégué de maille" et le service de la vulgarisation agricole (chez de zone VA + Vulgarisations). Il n'y a pas de synthèse ni d'actualisation de cette information au niveau de l'AUE, du CA, ni des relais AVR. Le recensement exact des usagers redevables et la localisation des zones cultivées en riz sont donc approximatives et inconnues de l'encadrement.

D'autre part, il y a une forte demande et pression foncière pour l'obtention de terres de rizières. Les anciens métayers du colon CART ont des parcelles titrées, mais cette situation laisse encore un sentiment de dépossession et d'injustice aux premiers occupants (chassés à l'arrière de CART) qui n'ont pas été métayers. Actuellement, les rizières se vendent fréquemment, de façon semi-officielle, et pour des sommes élevées (500.000 FMG pour une rizière de 10 à 30 ares, d'après un informateur). La pression en amont est donc très forte, en fonction des quantités d'eau disponibles, pour réaliser des extensions de rizières individuelles, dans ou hors zone PPI officielle, en utilisant ou non (et plutôt non) les prises officielles mises en place à la réhabilitation.

Dans ce contexte de pression foncière forte et de non—contrôle de la situation foncière par l'encadrement, il est évident que toute gestion de l'eau collective et cohérente entre l'amont et l'aval est impossible.

9. Gestion de l'eau : tours d'eau, application du dina.

- Il y a eu des policiers de l'eau, en 1987, et depuis 1989, non payés et non opérationnels actuellement. Un très petit nombre d'amendes ont été imposées et payées en 1988–89 (pour un montant total de 53.000 FMG). Il est très vite apparu que les autorités de l'AUE n'avaient ni la capacité ni la volonté de faire respecter le dina et d'imposer des sanctions effectives en cas d'infractions. Les prises sauvages sont donc devenues généralisées, avec l'accord tacite de l'encadrement, partiellement justifiée apparemment par les imperfections techniques. La situation sociale et institutionnelle de l'AUE est cependant telle que, vu la pression pour des extensions de riziculture (voir plus haut), même en cas de disponibilité d'eau supérieure et de bon fonctionnement technique du

réseau réhabilité, il n'y aurait probablement pas de discipline et de respect des règles de gestion de l'eau.

Malgré plusieurs tentatives du CA et l'accord verbal et formel (mais pas suivi d'effet) des responsables de l'AUE, il n'a pas été possible de mettre en place jusqu'ici un Comité d'Application du Dina (KMD), fonctionnant effectivement. Aucune autorité externe (CLC, chef de réseau, VIP,...) n'assume non plus cette fonction d'autorité et de surveillance d'une discipline de gestion de l'eau. Cette fonction est cependant indispensable (et le sera au moins autant avec un réseau fonctionnel) mais il est doublement impossible qu'elle se réalise dans le contexte actuel :

- au plan technique, des règles de gestion de l'eau strictes, ne seraient vraiment applicables et utiles qu'avec un réseau efficient;
- au plan institutionnel, ni l'AUE, ni l'encadrement local (CLC) ne disposent des conditions de compétence, de motivation, et d'autorité réelle (cohésion et discipline sociale des usagers, pour l'AUE; position institutionnelle, moyens humains et matériels pour l'encadrement) permettant de faire respecter des règles d'utilisation et de gestion de l'eau. L'échec immédiat des quelques tentatives de réaliser un tour d'eau simple (3 jours amont; 3 jours aval) illustre clairement cette impossibilité.

ANNEXE 6

LE PÉRIMÈTRE DE LA TAHEZE DU POINT DE VUE SOCIO-ÉCONOMIQUE

LE PEUPLEMENT DE LA VALLÉE DE LA TAHEZA

La rivière Taheza est un affluent de la rive droite de l'Onilahy ; la ville de Bezaha est un centre commercial important dans la région : elle est reliée à Tuléar (distants de 130 km) par une piste en assez bon état, fréquentée quotidiennement par de nombreux taxis-brousses. La vallée de la Taheza est densément peuplée en comparaison des plateaux qui la cernent. En plein coeur du pays Mahafaly, cette vallée est peuplée essentiellement d'Antanosy originaires de la région de Fort-Dauphin ayant migré dans la région au XIX^e siècle. Par la suite les aménagements ont attiré des immigrants d'autres régions.¹

1.1 LA MIGRATION ANTANOSY VERS L'ONILAHY.

Dans le premier quart du XIX^e siècle, les troupes royales merina réussirent à pénétrer profondément dans le sud-est de Madagascar. Pour affirmer leur pouvoir, elles se livrèrent à diverses exactions qui, si l'on en croit la tradition, incitèrent un grand nombre d'habitants de la région à fuir définitivement, à partir de 1825. Plusieurs groupes en provenance de l'ancien grand royaume de l'Anosy (cf annexe 1) choisirent alors de s'installer dans la moyenne vallée de l'Onilahy, dans un espace limité à l'est par la rivière Sakamaré et à l'ouest par la Sakondry. Ils y ont conservé la quasi-intégralité des structures sociales et politiques héritées de leur histoire. La moyenne vallée de l'Onilahy a longtemps constitué une zone frontière, aux limites imprécises, entre des territoires contrôlés tantôt par des souverains mahafale, tantôt par les souverains bara. Loin des centres politiques mahafale et bara, ces territoires servaient épisodiquement de pâturage aux troupeaux des deux groupes.

A partir de 1825, les "Tanosy", riziculteurs venus de l'Anosy (région de Fort-Dauphin), se sont installés par vagues successives dans la région, attirés notamment par la présence de zones marécageuses, peu convoitées par les éleveurs autochtones, mais très propices au développement d'une riziculture irriguée.

Les Antanosy sont subdivisés en plusieurs groupes (cf annexe 1). Aux abords de la Taheza, les groupes les plus représentés sont :

- les Tehela (sous-groupe tambolo)
- les Tesaka,
- les Tesalo (sous-groupe tanosy -au sens étroit-).

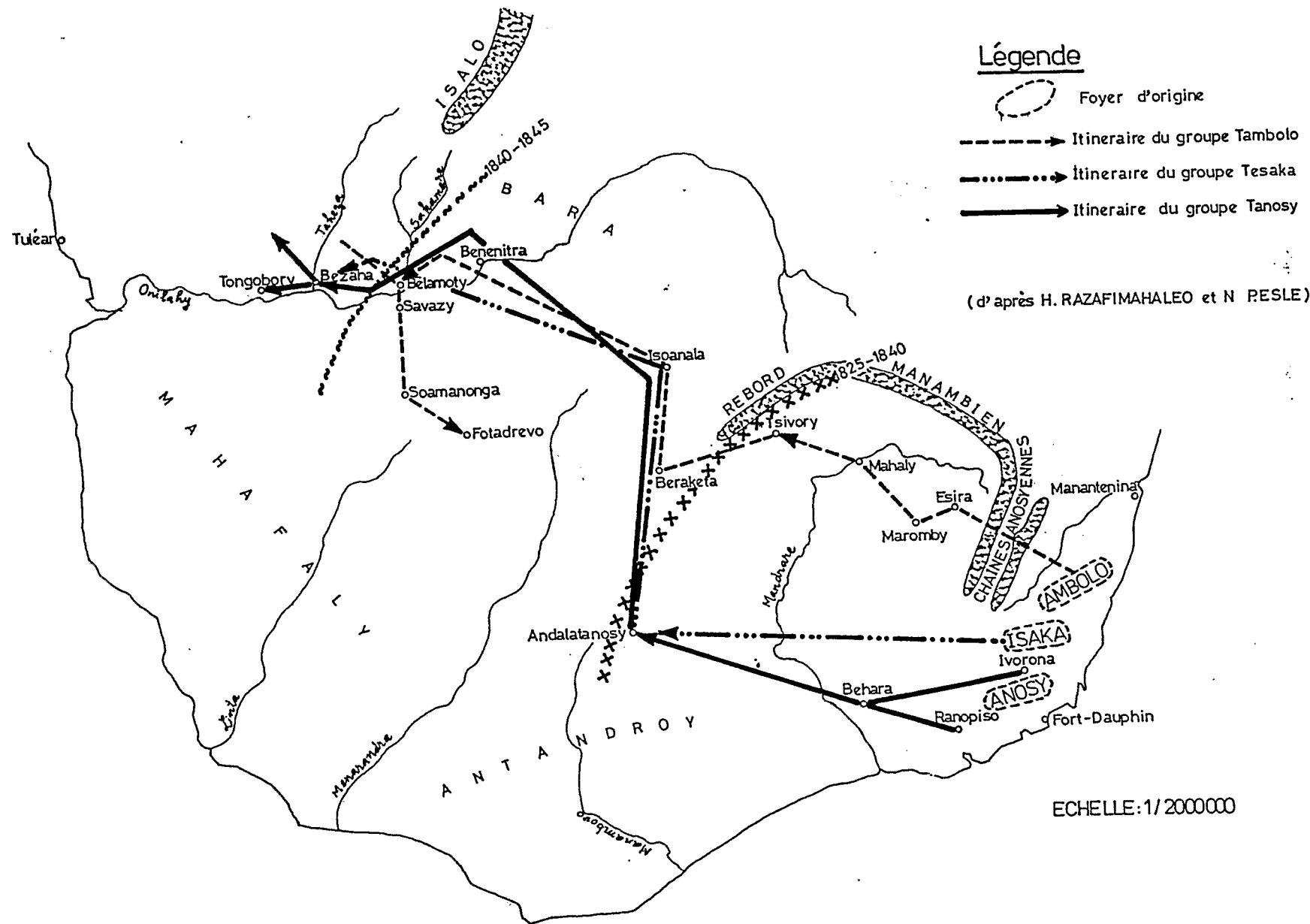
1.2 DES IMMIGRANTS QUI ONT DÛ S'IMPOSER PAR LA FORCE.

Pour prendre possession de ces territoires, les nouveaux arrivants ont dû recourir à la force. Ils ont su, aussi, s'appuyer sur des alliances avec les souverains mahafale qui voyaient, peut-être, la possibilité de créer grâce à eux une zone-tampon susceptible de les protéger des incursions bara. En tout état de cause, les Tanosy (au sens large) de l'Onilahy ont dû constamment imposer leur présence et n'ont cessé de se comporter, comme un groupe menacé, toujours prêt à défendre son implantation, au besoin par les armes.

1

Cette partie reprend les résultats d'un travail de recherche effectué par l'équipe MRSTD/ORSTOM de Tuléar, sous la direction d'Isabelle DROY et d'Emmanuel FAUROUX.

EMIGRATION DES ANTANOSY AU XIX^e SIECLE



Cette situation a laissé des traces à l'époque actuelle. Les Tanosy défendent les droits fonciers acquis avec une pugnacité d'autant plus grande qu'ils ont conscience de leur précarité.

Autre séquelle actuelle de cette situation: le sentiment que tout ce qui vient de l'extérieur constitue un danger potentiel, un risque de remise en cause des acquis.

1.3 *DES RIZICULTEURS EXPÉRIMENTÉS.*

Les Tanosy ont su, dès le milieu du XIX^e siècle, aménager de façon remarquable les vallées des affluents de la rive droite de l'Onilahy: Sakamaré, Ifontsy, Taheza et Sakondry. Grandidier, vers 1860, a décrit une région prospère et riche, couverte de belles rizières, bien soignées et productives. Les Tanosy sont donc de très anciens riziculteurs, qui ont conscience de la qualité et de l'ancienneté de leur technologie. Le moyen Onilahy a eu la réputation d'être un grenier à riz bien avant le début de l'époque coloniale. D'où, sans doute, la maladresse de certaines interventions de l'Administration ou d'agents de développement qui ont eu tendance parfois à traiter les riziculteurs locaux comme des novices ayant tout à apprendre.

1.4 *LES IMMIGRANTS NON-TANOSY DANS LE MOYEN-ONILAHY*

Dès la fin du XIX^e siècle, des immigrants venus du Vakinankaratra et du sud betsileo ont commencé à s'installer dans le moyen-Onilahy (Razafimahaleo, 1990, p.66) pour y exercer des activités commerciales. Ils n'ont pas tardé à se mêler, eux-aussi, de riziculture et à s'implanter durablement dans la région où ils ont joué un rôle décisif dans l'implantation des religions chrétiennes.

Par la suite, diverses vagues d'immigrants d'origines diverses ont continué à se diriger vers l'Onilahy. A l'époque de la création des premières grandes exploitations coloniales, tout d'abord, il fut souvent nécessaire de faire venir la main d'oeuvre d'ailleurs, dans la mesure où les autochtones tanosy se suffisaient aisément à eux-même. Ce furent surtout des Betsileo et des Mahafale. Ces derniers, pourtant anciens occupants des lieux (ils auraient donc pu prétendre au statut de tompon-tany -maîtres de la terre-) sont considérés -et semblent se considérer eux-même, comme des immigrants, tenus d'obtenir l'autorisation des Tanosy "autochtones" pour accéder à la terre.

Ce sont surtout les grands aménagements réalisés à partir du début des années cinquante qui ont fait de la région de Bezaha l'un des grands pôles migratoires du Sud. La SEDEFITA (Société d'Etudes et de Développement des périmètres du Fiherenena et de la Taheza), notamment, attira une abondante main d'oeuvre dans les années soixante. Lorsque les sociétés d'aménagement eurent cessé leurs activités, beaucoup d'immigrants restèrent aux abords de la Taheza, d'abord comme métayers, puis, plus tard, comme exploitants directs.

A Bezaha, les mpivahiny -les immigrants- forment un groupe de pression important qui entretient sa solidarité et avec lequel les pouvoirs publics doivent compter. Les Tanosy, assez largement majoritaires dans la plupart des villages de riziculteurs, sont, par contre, nettement minoritaires à Bezaha.

Le comportement social et économique de ces immigrants est souvent sensiblement différent de celui des Tanosy autochtones.

Ils sont généralement plus attirés que ces derniers par les zones aménagées où l'attribution de droits fonciers par les organismes aménageurs tient moins compte des situations antérieures. L'intégration des immigrants dans la société locale tanosy a longtemps été très lent, sévèrement

LES CONCESSIONS COLONIALES DE BEZAHA 1902-1957

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET SUPERFICIE

Légende

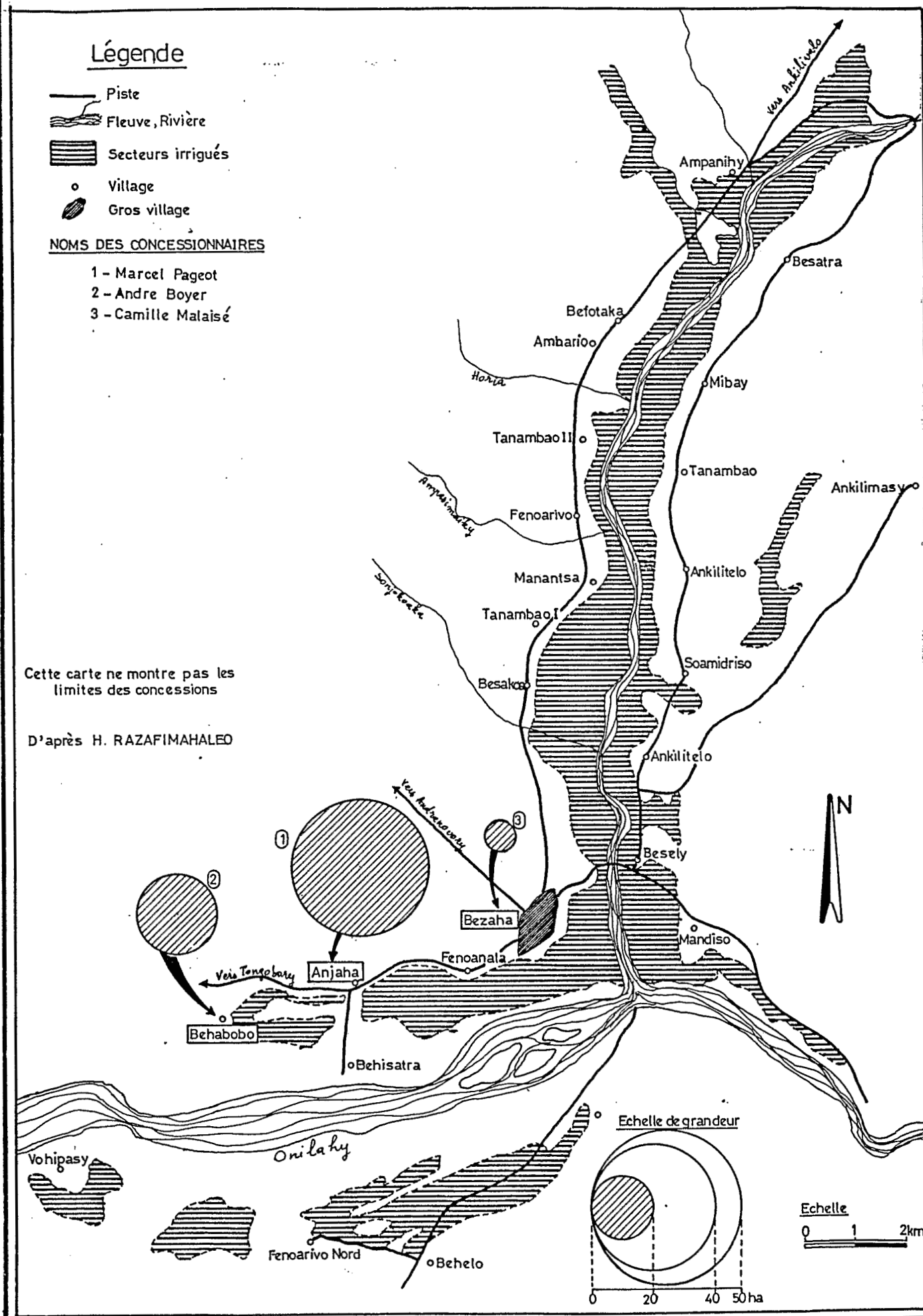
-  Piste
-  Fleuve, Rivière
-  Secteurs irrigués
-  Village
-  Gros village

NOMS DES CONCESSIONNAIRES

- 1 - Marcel Pageot
- 2 - Andre Boyer
- 3 - Camille Malaisé

Cette carte ne montre pas les limites des concessions

D'après H. RAZAFIMAHLEO



freiné, en particulier, par l'endogamie tanosy. Depuis une vingtaine d'années, la situation change, au moins dans les zones les plus accessibles, comme les vallées de la Taheza et de la Sakondry, où la plupart des villages comptent au moins quelques groupes de cases habitées par des immigrés.

2 *L'ORGANISATION SOCIALE ANTANOSY²*

2.1 *UNE SOCIÉTÉ COMPLEXE HIÉRARCHISÉE ET SEGMENTÉE*

Le concept de "mpamboly" ou son abréviation, MPL (cultivateur) utilisé dans les opérations de développement régional, paraît très mal adapté à la situation des Tanosy (au sens large) de l'Onilahy. Il considère les paysans comme des éléments uniformes et interchangeables. Tous les mpamboly sont identiques et un mpamboly en vaut un autre. Les agents chargés d'intervenir n'ont donc à définir qu'un seul type de rapport s'appliquant indistinctement à toute la population-"cible".

Dans la réalité sociale tanosy, au contraire, chaque individu a un statut particulier qui dépend d'au moins trois types de variables:

- l'appartenance à l'une des trois grandes composantes de l'"ethnie" tanosy: Tanosy -au sens étroit-, Tambolo et Tesaka,
- le statut du clan ou du lignage au sein de chacune de ces trois composantes; il existe, dans l'ordre d'importance sociale décroissante, des lignages royaux ou nobles (plus respectés aux environs de Belamoty qu'à Bezaha), des clans et des lignages libres, d'autres, enfin, qui sont issus d'anciens dépendants, et, même, des clans "maudits", unanimement méprisés;
- la place généalogique au sein du clan ou du lignage, le plus prestigieux étant l'aîné de la lignée aînée descendant de l'ancêtre fondateur.

2.2 *UNE SOCIÉTÉ DÉCHIRÉE PAR DE FORTES CONTRADICTIONS INTERNES.*

La différenciation des statuts s'accompagne généralement de sérieuses contradictions internes. Beaucoup d'unités socio-politiques ou lignagères ont de bonnes raisons de se méfier des autres unités. Les rivalités, ouvertes ou potentielles, sont plus nombreuses que les solidarités. On a donc culturellement tendance, en milieu tanosy, à se replier sur son petit groupe et sur un petit nombre d'alliés réels ou potentiels, pour accueillir avec la plus grande méfiance tout ce qui vient de l'extérieur. Cette tendance spontanée a été encore aggravée par l'histoire très conflictuelle des rapports récents entre la population locale et le Fanjakana (l'Administration).

3 LES AMÉNAGEMENTS DE LA TAHEZA

3.1 LA DERNIÈRE AIRE DE COLONISATION DU MOYEN-ONILAHY

Les colons français se sont intéressés assez tard à la vallée de la Taheza; les immatriculations ont été réalisées entre 1955 et 1957. Contrairement au périmètre de Belamoty, ces appropriations foncières touchent seulement la bordure du périmètre, en aval : concession de 46 ha appartenant à Marcel Pageot (à Anja), de 25 ha à Marcel Boyer à Beabobo et de 11ha à Camille Malaisé à Bezaha. Ce dernier colon ne prend pas possession d'un terrain à cultiver mais d'un terrain à bâtir : en 1949, il construit à Bezaha une rizerie.

D'après H.RAZAFIMAHLEO, l'acquisition des terrains de Marcel Pageot s'est faite par la mise en gage des terres des paysans incapables de payer l'impôt. L'impôt dû par les paysans a été acquitté par Marcel Pageot, en échange de la mise en gage des terres. Par la suite les paysans n'ont pas réussi à rembourser leur dette.

3.2 LES AMÉNAGEMENTS DE LA SEDEFITA

Les paysans antanosy occupaient essentiellement la rive gauche de la Taheza, où les terres sont plus fertiles. L'intervention de l'Etat dans l'aménagement hydro-agricole commence en 1954 : vers la fin des années 1950, le barrage d'Ambarinakoho et le canal principal sont fonctionnels. Au début des années 1960, la rive droite fut déclarée Aire de Mise en Valeur Rurale (AMVR) : l'Etat peut ainsi s'approprier des terres pour l'aménagement et le remembrement. La SEDEFITA (société d'aménagement pour le développement du Fiheranana et de la Taheza) est une société d'économie mixte créée en 1962 avec pour objectifs de poursuivre et de gérer les aménagements hydrauliques et d'assurer la mise en valeur agricole de la Basse-Taheza et du Bas-Fiheranana. Sur la vallée de la Taheza, l'objectif est l'aménagement de 6000 ha. En 1975, environ 3700 ha sont dominés par le réseau, mais seulement 1000 ha sont attribués (370 lots distribués sur 617 aménagés).

L'attribution de lots se fait par une sorte de location-vente : les paysans doivent payer 4500 fmg par lot (70 ares) par an pendant 10 ans. La mise en valeur agricole est réalisée grâce à l'appui d'un encadrement dense et à un approvisionnement régulier en intrants et petits matériels agricoles. La "marche forcée"³ vers la modernisation ne suscite apparemment pas beaucoup d'enthousiasme chez les paysans puisque de nombreux lots restent non-attribués : "les Antanosy, anciens occupants terriens, ont fait véritablement obstruction à l'installation définitive d'autres groupes ethniques sur des lots non occupés" (F. LE BOURDIEC, 1974).

Dés cette époque, de graves problèmes techniques surgissent : F. LE BOURDIEC note qu'il n'y a pas eu d'études approfondie du milieu naturel (études hydrologiques et pédologiques). L'érosion des ravins sakasaka est très rapide en raison des fortes pentes qui dominent la plaine de Bezaha dont le bassin versant est chaque année un peu plus déboisé. Les aptitudes culturales des sables roux sont contestées ; de plus étant très perméables, ils entraînent une surconsommation d'eau. Dès 1968, les responsables de la SEDEFITA hésitent à poursuivre le projet ; pour ne pas abandonner les investissements réalisés, une réorientation de l'aménagement est décidée en réservant des secteurs entiers aux pâturages.

Cette politique dirigiste n'a pas atteint les objectifs fixés au départ. Elle a par contre laissé de profondes traces dans les rapports entre les paysans et l'administration, marqués par la méfiance et la déresponsabilisation de paysans sur la zone aménagée, actuel PPI de la Taheza.

13 L'ÉCHEC DE LA FIFATO

En 1975, la FIFATO (société de développement de Tuléar) succède à la SEDEFITA; depuis 1974, les paysans ne paient plus leurs redevances ; comme beaucoup de sociétés d'Etat, la FIFATO s'avère vite impuissante à remplir ses objectifs de développement régional : "cette structure lourde aux moyens limités qui obligent plus d'un encadreur à se corrompre pour simplement se nourrir devient rapidement inefficace" (J.M. HOERNER, 1990). La rizerie de Bezaha, reprise par la FIFATO et dont la capacité a été portée à 12.000 t en 1974, est fermée au début des années 1980 ; cela ne veut pas dire qu'il n'y avait plus de riz commercialisé, mais que le marché parallèle (vente de riz pilonné) "capte" les surplus commercialisés.

Néanmoins, l'insécurité qui a prévalu durant la décennie 1980-1990 a eu des conséquences graves sur la production rizicole : à la suite des vols répétés de bétail, les paysans ont perdu une grande partie de leur capital investi dans les boeufs, et aussi un de leur outils de travail puisque les boeufs sont utilisés pour le piétinage des rizières ; les boeufs qui restent ne sont plus gardés par des jeunes garçons mais par des hommes, qui ne peuvent plus se consacrer à la riziculture (cf annexe I, 6.1).

Après plusieurs années de "léthargie contrainte" (J.M. HOERNER, 1990), la FIFATO disparaît en 1984. C'est dans un contexte de défiance des paysans vis à vis du Fanjakana, qu'intervient le projet de réhabilitation du périmètre Taheza-Rive Droite en 1985

4 LA MISE EN PLACE DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU

4.1 UNE ASSOCIATION DE PRÈS DE 1500 USAGERS

L'information préalable à la constitution de l'AUE a été réalisée dans tous les villages concernés par la réhabilitation par le 1^{er} vice président de Fivondronana et des représentants de la coordination régionale PPI de Toliara (SPIR). Durant cette période de "sensibilisation", les paysans réunis dans des groupements d'une quarantaine de personnes ont élu un délégué par groupe de base pour les représenter ; il y a au total 30 délégués de maille. La désignation du délégué de base a été avalisée par un procès verbal légalisé. L'élection du bureau de l'association "Miandrisoa" (Taheza-rive droite) a eu lieu à Bezaha : le Firaisana de l'amont (Andranoromangastikia) a présenté un candidat, Mr SAMBO André, l'aval a présenté 7 candidats. Mr SAMBO André fut élu : le processus électoral est intéressant puisque le vote consistait à mettre une pierre dans le chapeau du candidat de son choix.

Le Conseiller animateur a été nommé en juin 1988 après la constitution de l'association, ce qui est déjà un retard regrettable ; l'association a été dissoute peu après pour vice de forme lors de la constitution. L'ex-président de l'association et le conseiller animateur ont refait ensemble la tournée des villages pour préparer la deuxième élection qui a eu lieu le 28 Août 1989. L'A.G. a rassemblé plus de 1000 usagers (sur 1492), en présence de représentants du Faritany et de la coordination nationale PPI. Le président SAMBO André a été élu (deux autres candidats, fonctionnaires, n'ont pu se présenter à l'élection car dans les statuts adoptés, les fonctionnaires ne peuvent faire partie du bureau). Les délégués des groupes de base n'ont pas changé.

Le bureau de l'association est à Tanambao II, au milieu du réseau. Dès 1990, pour pallier aux difficultés de communication entre 1492 usagers répartis le long des 25 km du canal principal, quatre sous-associations ont été créées : Bezaha, Besakoa, Tanamboia II, Andranomangatsikia. Les différents membres du bureau de l'AUE sont chacun "correspondant" de l'une de ces sous-associations.

4.2 LE MAUVAIS DÉROULEMENT DES TRAVAUX A DÈS LE DÉPART, MINÉ L'ASSOCIATION

4.2.1 Le télescopage études et travaux n'a pas permis une bonne consultation des usagers

Les études ont démarré en 1985 : le document remis par la SECMO fournissait un bon aperçu de la situation foncière (contrairement à l'étude réalisée en 1982 à Behara par MAMOKATRA-GERSAR). Les études complémentaires ont démarré en mai 1987, le dossier d'appel d'offres a été diffusé en avril 1988. Mais ce n'est qu'en mai 1989 que le marché a été passé avec la SNTP, pour un démarrage des travaux en juillet 1989. Les difficultés techniques rencontrées rendirent nécessaire une nouvelle étude, confiée à la SECMO, alors que celle-ci surveillait les travaux. D'après le rapport CEDRAT (1991), "l'étude hydraulique prenant en compte les desiderata des usagers a commencé en décembre 1989. Mais les connaissances en hydraulique du personnel de la SECMO étaient insuffisantes, ce qui a provoqué à plusieurs reprises des contrordres de service pour l'établissement des plans d'exécution par le bureau d'étude de la SNTP". Les réunions de chantiers avec les représentants de l'AUE se sont vite dégradés : pris sans doute par les problèmes techniques qui s'amoncelaient, les techniciens ont rapidement négligé le dialogue avec les paysans, de plus en plus déçus par l'écart qu'ils découvraient entre les promesses et la réalité.

4.2.2 La réception des travaux

Une premier essai de réception partielle a eu lieu le 14 décembre 1990 en présence de représentants du FED, de la coordination nationale et des VIP: le résultat de la mise en eau du canal fut catastrophique puisque plusieurs jours après une brèche de plus de 100 m était ouverte en rive droite du canal. La vanne du barrage ne fut pas fermée immédiatement, car il y a eu une discussion pendant plusieurs jours pour savoir qui avait la responsabilité de fermer la vanne du barrage.... Ces dégâts ont eu lieu en période des semis, des rizières traditionnelles furent ensablées et des récoltes détruites.

La réception provisoire de la première tranche a eu lieu le 12/04/91 : une partie des usagers de l'aval étaient mécontents car l'eau n'arrivait jusque sur leurs rizières. La réception définitive a eu lieu en mars 1992, et ne s'est pas déroulée dans un climat de clarté et de confiance : une première discussion a eu lieu avec les membres du bureau chez Pageot, en l'absence du trésorier. Le président a refusé de signer la réception définitive, mais cette signature a eu lieu quelques jours plus tard, en tout petit comité, avec un représentant de la coordination nationale et un représentant de la coordination régionale. Ces conditions donnent l'impression que les responsables ont cherché à se débarrasser au plus vite de ce dossier. .

4.2.3 La défiance

"On a dit aux paysans que la réhabilitation allait résoudre tous leurs problèmes et répondre à tous leurs souhaits. Au début, les paysans étaient enthousiastes malgré tous les échecs précédents. Maintenant nous sommes déçus": cette phrase résume bien le sentiment des usagers. Sans accuser les techniciens d'avoir présenté une version aussi idyllique de la réhabilitation, il est par contre certain que beaucoup de promesses ont été faites et n'ont pas été tenues : par exemple en juillet 1990, des membres de la coordination nationale PPI ont promis l'indemnisation des usagers dont les rizières avaient été empiétées pour les travaux.

Des réunions de chantiers étaient reportées sans avertir les représentants des paysans (qui vivaient plus de 10 km à pied pour y assister), certaines ont tourné au conflit et aux insultes. La première mise en eau en décembre 1990 a tourné à la catastrophe. L'ensemble de ces difficultés : problèmes techniques ne permettant pas une irrigation correcte, absence de dialogue entre les intervenants extérieurs et les représentants de l'AUE ont miné la cohésion de cette dernière.

Lors de la réception partielle de décembre 1990, le conseiller animateur, Mr MOSA Charles, a été chargé par les paysans de présenter les doléances des usagers au DG de la SNTP, à la coordination nationale PPI et aux VIP. La réunion s'est mal passée et le conseiller animateur a été licencié pour insolence. Le président de l'association, qui est pourtant maintenant en conflit ouvert avec MOSA Charles, n'était pas d'accord avec cette décision rapide, brutale, prise sans aucune consultation des usagers, qui sont quand même les premiers intéressés par le travail du conseiller animateur. Les différentes demandes verbales de réintégration de MOSA Charles sont restées sans réponse : les usagers de l'aval reprochent au président de ne pas s'être "battu" avec l'administration pour la réintégration du conseiller animateur. Le fossé s'est creusé un peu plus entre l'amont et l'aval.

Dans cette affaire, l'administration a montré que ses pratiques ne s'étaient pas adaptées à la philosophie du projet PPI, basée sur la responsabilisation et le dialogue. Au lieu de mieux suivre le conseiller animateur (si ses responsables estimaient qu'il déviait de son rôle et de ses attributions), d'écouter et de prendre l'avis de l'association (dont les usagers appréciaient le travail du conseiller animateur), la décision arbitraire de licenciement a une fois de plus montré à l'association qu'elle n'était qu'un partenaire de "seconde zone".

5 LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

5.1 LE BUREAU

Avant que le conseiller animateur ne soit licencié et que les problèmes techniques ne scellent la division entre l'amont et l'aval, l'association avait un fonctionnement régulier. La décision en 1990 de créer 4 groupes ou sous associations illustre l'adaptation pragmatique de cette association trop grande à gérer si on ne trouvait pas de relais intermédiaires.

Les dissensions internes à l'association ont largement pris leurs sources auprès des intervenants extérieurs (bureau d'études, société chargée des travaux, attitudes des techniciens). De plus, rien n'a été fait pour empêcher cette dérive. Le nouveau conseiller animateur, paralysé par l'exemple de son prédécesseur, n'a pu qu'accomplir avec diligence le rôle de facteur auquel il était réduit : c'est lui qui fait passer les messages entre l'amont et l'aval, entre l'administration et l'AUE.

Au sein du bureau de l'association, le conflit entre le président (amont) et le trésorier (aval) s'est soldé par la nomination d'un trésorier-bis par les groupes de l'amont : en avril 1991, le président de l'association a convoqué les délégués des trois groupes de l'amont pour désigner le nouveau trésorier. Ce dernier centralise les cotisations et les frais d'entretien des trois groupes de l'amont. On se trouve actuellement en situation de scission de l'association, puisque cette nomination n'a pas été faite en assemblée générale : chaque partie conteste la légitimité du trésorier de l'autre partie. Le groupe de Bezaha n'a plus de relation avec le bureau de l'AUE : entre mai 1991 et juin 1992, les deux trésoriers ne se sont jamais rencontrés.

5.2 *LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES*

Au 15/06/1992, la dernière assemblée générale de l'association remontait au 27 novembre 1990. Cette situation est liée au conflit amont-aval, cristallisé au sein de l'association entre le président et le trésorier (en titre). Par contre des assemblées de groupe (les sous-associations) ont eu lieu régulièrement, soit avec les délégués, soit avec l'ensemble des usagers, pour organiser la collecte des frais d'entretien, pour préparer les travaux manuels d'entretien des canaux. Le président assiste aux assemblées des trois groupes de l'amont, mais les contacts avec le groupe 1 de Bezaha sont rares.

Le 23/01/92, une assemblée générale du groupe 1 en présence du bureau de l'AUE a proposé la nomination d'un vice-président de l'aval. Les usagers du groupe 1 n'ont avancé qu'un seul candidat, l'ex-conseiller animateur. Le bureau de l'AUE a refusé.

5.3 *LA GESTION DE L'EAU*

5.3.1 Le dina

Le processus d'élaboration du dina est en cours : l'esquisse a été préparée par le conseiller animateur ; elle doit être discutée entre les trois techniciens du CLC, puis avec le bureau de l'AUE. Une formation des délégués de maille est prévue en août ; ceux ci doivent ensuite discuter du dina avec les usagers. Les observations des usagers seront transmises alors niveau du bureau de l'AUE. Fin août, il est prévu une assemblée générale pour l'approbation du dina. Ce processus, qui a tant tardé à être mis en place, semble irréaliste et précipité.

En zone 9 (usagers du groupe de Bezaha), les usagers ont fait un dina propre à la maille : il est prévu une rotation à l'intérieur de la maille tous les deux jours. D'après le délégué de maille (élu par les usagers), il y a une bonne entente entre les usagers.

5.3.2 Une gestion de l'eau sporadique

Il n'y a pas de réelle gestion de l'eau à l'échelle du périmètre : parler d'anarchie serait à peine exagéré. L'association n'a pas pu imposer une discipline de l'eau pour plusieurs raisons :

- les problèmes techniques se sont succédés les uns après les autres ; certains usagers ont perdu jusqu'à trois récoltes (initialement, on prévoyait de perdre une seule saison pour la réhabilitation du canal principal). Peu associée aux décisions parfois contradictoires des techniciens, l'association a perdu sa crédibilité vis à vis de sa base;
- dans un périmètre qui a été rappelons le, créé sur une volonté politique et géré d'une façon autoritaire (période de la SEDEFITA), la police de l'eau par les usagers eux-même ne pouvait être que progressive et donc accompagnée et appuyée par une autorité extérieure cohérente et compétente ; ce qui n'a pas été le cas. D'ailleurs en avril 1991, cette autorité s'est manifestée ce qui a assaini la situation et permis, malheureusement momentanément, une meilleure répartition de l'eau entre l'amont et l'aval : en avril 1991, suite à une intervention externe des techniciens, les prises de l'amont ont été équipées de cadenas ; en contrôlant ainsi la consommation d'eau en amont, l'aval, pour la première fois, a eu de l'eau (saison godra 1991).

14 LA SITUATION FINANCIÈRE

3.4.1 Les frais d'entretien

Les frais d'entretien s'élèvent à 25.000 FMG par hectare par an ; la collecte se fait en deux temps, 12.500 FMG après chaque saison (tsipala et godra). La réception définitive n'ayant lieu qu'en 1992, les frais d'entretien ne sont dûs qu'à partir de la saison tsipala. La collecte devait donc commencer en mai-juin 1992.

3.4.2 Les cotisations pour l'association

Après l'élection du bureau en 1988, les cotisations ont commencé à être collectées jusqu'à la dissolution de l'association pour vice de forme. En 1990, la collecte a repris mais le licenciement du conseiller animateur MOSA Charles (qui en plus participait activement à cette collecte) a provoqué une réaction de refus de payer de la part d'un certain nombre d'usagers.

En 1990, 927.000 FMG ont été collectés (sur 2.984.000 FMG dûs, soit un taux de recouvrement de 31 %). En 1991, les dissensions au sein de l'association et la nomination d'un "trésorier-bis" ont interrompu la collecte en aval : le trésorier de l'aval se plaint de l'absence de bilan en 1990 et de budget prévisionnel pour 1991 ; il reproche au nouveau CA de ne pas faire de formation et d'appui à la gestion financière de l'association. En amont (les trois autres groupes) le "trésorier-bis" a collecté 357.000 FMG en 1991. La situation de la caisse en juin 1992 est de 213.312 FMG pour le trésorier sur le compte BFV et de 195.050 FMG en liquide pour le "trésorier-bis".

Les cotisations sont destinées au fonctionnement de l'association et au paiement des indemnités des membres du bureau et des délégués. Ces indemnités se répartissent de la manière suivante:

- 6000 FMG par mois pour le président
- 3000 FMG par mois pour les autres membres du bureau
- 1000 FMG par réunions pour les délégués de maille

3.4.3 L'organisation de la collecte des cotisations et des frais d'entretien

La collecte des cotisations et des frais d'entretien est effectuée par les délégués de maille qui disposent d'un carnet de reçus et d'un cahier avec la liste des usagers mentionnant la superficie exploitée par chacun (pour le calcul du montant des frais d'entretien). Lorsqu'ils remettent les sommes collectées au trésorier, celui-ci leur délivre un reçu. Le contrôle des délégués n'est réalisé que depuis juin 1992 par le Comité local de coordination (CLC). Les premiers contrôles réalisés font apparaître des détournements de la part des délégués.

6 LE PROBLÈME AMONT-AVAL OU LE DIALOGUE ROMPU

6.1 L'ACCÈS INÉGALITAIRE À L'EAU

Les problèmes entre l'amont et l'aval naissent comme partout d'une mauvaise répartition de l'eau. A Bezaha, en plus de cette mauvaise gestion de l'eau, plusieurs incidents ont pénalisé l'aval:

- l'accident survenu en décembre 1990 lors de la mise en eau du canal a surtout affecté l'aval : dès rizières ancestrales (hors PPI) ont été ensablées, la coupure d'eau a duré plus de 13 jours pour les usagers de l'aval et le riz récemment repiqué a séché sur pied;
- l'absence de contrôle de la consommation d'eau en amont oblige les riziculteurs de l'aval à adapter leur calendrier agricole et à repiquer quand on leur laisse de l'eau : ainsi en zone 9 (au bout du canal principal), certains usagers n'ont pas pu repiquer avant fin mars, le riz arrive donc en épiaison au début de l'hiver, ce qui provoque des pertes de rendement;
- les problèmes sur le canal principal obligent les techniciens à contrôler le débit au niveau du barrage et à ouvrir très progressivement la vanne du barrage ; en l'absence de gestion de l'eau au niveau des prises, la limitation du débit pénalise les usagers de l'aval;
- l'extension des surfaces cultivées hors PPI et irriguées à partir du canal principal est incontrôlée. Ainsi au niveau des groupes 3 et 4 en amont, des rizières ancestrales (hors PPI) sont maintenant irriguées à partir de l'eau qui alimente des rizières du PPI.

6.2 LES RESPONSABILITÉS

6.2.1 Les responsabilités au niveau technique

Le principal problème, qui est la source de tous les autres, est d'abord technique : les prises sont mal calibrées et les débits excessifs, les vannettes n'étaient pas équipées de cadenas jusqu'en mars 1991 (ensuite les cadenas ont été volés, surtout en amont). D'après les relais AIR-GR et AIR-CIRVA, le manuel de gestion de l'eau (MGE) est inadapté et difficilement utilisable sur le périmètre. Les réserves effectuées avant la réception définitive en présence de la coordination nationale et régionale n'ont toujours pas été prises en compte par la société de travaux.

6.2.2 L'absence d'autorité au niveau de l'AUE

A ces problèmes techniques se sont ajoutés des problèmes organisationnels ; en l'absence d'autorité, loin d'être gérée, la pénurie a accentué les comportements individualistes ("chacun pour soi"). Il n'y a pas de réelle police de l'eau (les policiers ne sont pas fonctionnels) et aucune sanction n'est prise vis à vis des usagers qui ne respectent pas les règles de fonctionnement de l'AUE.

L'aggravation des problèmes a affaibli la cohésion de l'AUE, sa crédibilité et son autorité. L'absence de soutien efficace au niveau de l'encadrement et les mesures maladroites comme le licenciement brutal du conseiller animateur ont précipité la rupture entre l'amont et l'aval. Les délégués de maille de l'aval ont demandé au président de l'AUE d'intervenir fermement auprès de l'administration pour la réintégration de MOSA Charles. Le président n'a pas osé s'affronter à une administration si peu ouverte au dialogue et si peu soucieuse de ce que pouvaient penser les paysans. Actuellement, les usagers de l'aval se sont regroupés en syndicat (cf paragraphe 6) ; en mars 1992, ils se sont plaint à l'administration du manque d'eau et ont demandé la convocation du président de l'AUE pour discuter du problème de manque d'eau en aval. Le président a refusé de se rendre à cette réunion ; il a par contre proposé la nomination d'un vice-président de l'aval, ce que l'aval a refusé. Chaque partie campe sur ses positions et le dialogue devient presque impossible. La personnalisation du conflit entre le président et le trésorier, le président et l'ex-conseiller animateur a amené. Depuis mai 1991, il n'y a pas eu de réunion de bureau de l'AUE (donc avec le trésorier). Le conseiller animateur n'arrive pas à jouer le rôle de médiateur entre les deux parties en conflit.

7 LES RELATIONS ENTRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

7.1 LES RELATIONS AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES ET LA SOCIÉTÉ DE TRAVAUX

Les pratiques des intervenants extérieurs au périmètre n'ont pas été adaptées aux nouvelles exigences du projet PPI : le dialogue et la concertation avec les usagers exigent du temps et de la disponibilité. Nous avons évoqué au paragraphe 4.2 les difficultés de communication qui ont dès le départ biaisé les rapports entre les usagers et les intervenants extérieurs, aboutissant à des situations de blocage : par exemple, les réunions de chantier se passaient souvent en français ; très vite les usagers ont décidé de ne plus y participer.

Les différentes péripéties techniques, comme la réduction du débit à cause du risque de rupture du canal principal, les fermetures "exceptionnelles" (à répétition) pour diverses causes, n'ont pas été expliquées correctement aux usagers.

7.2 LES RELATIONS ENTRE USAGERS ET TECHNICIENS DU PÉRIMÈTRE

Mis à part le CA qui reçoit une formation spécifique, les autres techniciens du périmètre ne sont pas habitués et formés au dialogue et à la concertation : dépassé par les problèmes techniques, le chef de réseau se réfugie dans des attitudes autoritaires : ainsi en octobre 1991, le CR a exigé des usagers de l'aval, le curage du canal secondaire n°36. Malgré leurs réticences, les usagers ont fini par le faire et le canal déjà fragilisé, s'est effondré. En juin 1992 les usagers n'étaient pas avertis de la fermeture du canal prévue pour novembre ; seuls les délégués ont été prévenus, avec pour consigne de ne pas en parler aux usagers ("on nous a interdit d'en parler") tant qu'on n'était pas sûr que les travaux aient lieu, "les directives du CLC ne sont pas encore données pour prévenir de la nouvelle" d'après un délégué de maille. Or, les usagers doivent organiser leur travail en fonction de cette coupure et notamment commencer à faire les pépinières dès le 15 juin (toujours d'après les techniciens).

Le CA est actuellement pris dans le conflit interne à l'association qu'il n'a pas les moyens (faute de soutien extérieur) de dépasser. Les passages des représentants de la de la coordination régionale sur le périmètre sont trop rapides pour qu'ils puissent analyser et aider à résoudre les problèmes : de février 1991 à juin 1992, il n'y a pas eu de visite du réseau commune avec les délégués de maille.

La nomination d'un "trésorier-bis" à l'amont a été suscitée par l'AIR de la coordination régionale. Loin de débloquer la situation, cette initiative sans doute mal expliquée aux usagers de l'aval, a enfermé ces derniers dans une position de résistance et a un peu plus creusé le fossé entre l'amont et l'aval. Les usagers de l'aval expriment le sentiment de s'être "fait voler" l'association par ceux de l'amont.

7.3 LE COMITÉ LOCAL DE COORDINATION

Le comité local de coordination a été créé en décembre 1991. Le CLC comprend le CA, le CR, le chef CIRVA et le président de l'AUE. En juin 1992, il y a eu trois réunions du CLC depuis sa création (sur l'ensablement du déssableur, sur les litiges entre usagers de la zone 9). Actuellement, l'information et la communication entre les quatre groupes d'usagers passent essentiellement par le conseiller animateur, dont le rôle est ainsi limitée à celui d'agent de liaison.

Le CA adopte une position prudente et ne prend pas d'initiative pour la formation des délégués ou des membres du bureau avant que la coordination régionale ne le lui indique.

Le CLC n'a pas eu de réunions d'appui et de formation avec les responsables AIR de Tuléar pour améliorer la compréhension du processus de réhabilitation et améliorer les capacités de réponse et d'analyse des techniciens sur place.

7.4 *LES RELAIS AIR*

Les relais AIR sont chargés de faire le lien entre le CLC et la coordination régionale. Le relais AIR-GR existe depuis mai 1991 et le relais AIR-CIRVA depuis 1992. Ils ne peuvent pas être très présents sur les périmètres, car ils ne disposent pas de véhicules : ils sont dépendants des déplacements des autres intervenants (le coordinateur régional, l'équipe études et travaux). Lors de ces déplacements, toujours rapides, ils ont des contacts avec le CLC et l'AUE, mais n'ont pas le temps de faire des visites approfondies du périmètre. Leur mission d'appui et de conseil auprès du CLC est donc fortement handicapée par ces problèmes logistiques. Ils soulignent pourtant que le chef de réseau par exemple a besoin d'être formé au nouveau manuel de gestion de l'eau : ces formations doivent être exécutées sur le terrain et suffisamment bien assimilées par le chef de réseau pour qu'il puisse les communiquer à l'AUE. Or, cette étape est loin d'être franchie.

8 *LA CRÉATION DU "SYNDICAT DES PAYSANS SANS TERRES"*

La création du syndicat FMT de Bezaha n'est pas uniquement liée au projet PPI, mais la dérive conflictuelle au sein de l'association lui a donné son souffle de départ. Le syndicat est une section locale du FMT ("Fikambanan'ny mpamboly tsy manan-tany", c'est à dire syndicat des paysans sans terres), lié au mouvement politique MFM. L'ex-conseiller-animateur MOSA Charles, militant actif du MFM, a impulsé la création de ce syndicat : les paysans ont appris que 70 ha des terres en zone AMVR non attribuées à côté de Bezaha (donc terres domaniales qui n'ont pas été rétrocédées aux paysans du temps de la SEDEFITA) allaient être affectées au service pénitentiaire. Cette zone sert actuellement de pâturage. Une centaine de paysans qui s'opposent à l'installation du service pénitentiaire se sont organisés à travers le syndicat pour mettre les terres en valeur.

Mais cette structure est aussi une excellente plate-forme pour les usagers de l'aval (puisque la zone AMVR concernée est en aval) pour discuter des problèmes de l'association et "faire bloc" par rapport au bureau de l'AUE : via le syndicat, le président de l'AUE a été convoqué pour discuter des problèmes de gestion de l'eau. En l'absence d'interface (travail que devrait assurer le CA ou le CLC), le président refuse la discussion avec le syndicat, ce qu'on peut aussi comprendre (il est trop isolé). Le syndicat est maintenant politiquement en position de force (par exemple il y a eu un représentant du syndicat au forum régional à Betioky en février 1992 et c'était le seul membre de l'AUE, le président n'ayant pas été invité).

Une mauvaise perception des enjeux socio-politiques et socio-institutionnels a ainsi abouti à la situation de blocage actuelle. Devant l'ultimatum du FED (paiement de l'intégralité de cotisations et des frais d'entretien avant fin juillet 1992), des tentatives de conciliation entre l'amont et l'aval et de mobilisation des usagers pour payer les sommes dues sont esquissées de part et d'autre. Il est encore trop tôt pour voir si ces résolutions déboucheront sur une action constructive, concrète et durable.

ANNEXE 14
BIBLIOGRAPHIE

A DOCUMENTS DIRECTEMENT RELATIFS AU PROJET

"Rapport sur le Diagnostic de Fonctionnement des AUE PPI Toliary". Cabinet d'Audit et de Conseil RINDRA. Juin 1990

"Diagnostic de Fonctionnement des A.U.E. Toliara. Compléments d'Informations" Cabinet d'Audit et de Conseil RINDRA, 4 octobre 1990.

"Convention de Financement entre la Communauté Economique Européenne et la République Démocratique de Madagascar" Convention N° 3536/MA, 5ème FED (VIII/1107/85-FR), signée à Bruxelles le 4 mars 1986.

"Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués - Rapport Spécial 1985-1988" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués. (1989 ?)

"Méthodologie de Constitution des Associations des Usagers de l'Eau sur les P.P.I. en réhabilitation" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués. Novembre 1989.

"Méthodologies pour la définition et la Mise en Oeuvre des Actions de développement agricole sur les P.P.I." Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués, Décembre 1990.

"Schéma Directeur pour le Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués" (Marché: n° 6079-IDA/85/MPARA/DP/SCR/PPI Titulaire :Louis Berger International Inc.)Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués. (Edition minute) (Vol.I. Schéma Directeur, Vol.II. Annexes).Avril 1986.

"Assistance Technique au MPARA pour le Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués- Rapport Intérimaire "(Marché: n° 6079-IDA/85/MPARA/DP/SCR/PPI - Titulaire :Louis Berger International Inc.) Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués Direction de la Programmation, Service de Coordination du Secteur Riz. Décembre 1985 (Version provisoire et version définitive).

"Evaluation de la Perception des Associations d'Usagers de l'Eau par leurs Membres, et Diagnostic sur l'Evolution des AUE" par Paul Mathieu, Consultant socio-organisateur, Louis Berger International. Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués.Août 1991.

"Plan d'Action 1991-1995- Rapport" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués. Décembre 1990. Edition révisée Décembre 1991.

"MADAGASCAR - Projet de Réhabilitation de l'Irrigation - Rapport d'Evaluation" Document de la Banque Mondiale (Rapport N° 5379-MAG) 3 avril 1985.

MADAGASCAR-Ministère Patrimoine Foncier Réforme Agr.(1983)-Etude de Réhabilitation de Périmètres Agricoles. Rapport sur le projet d'aménagement-Annexe 1. Rapport sur les études socio-économiques.-Ed.provisoire, Cambridge/Antananarivo, Hunting Technical Services Ltd/ SEC MO, 390p + appendices-(voir: n°1. Périmètre de Manombo-Ranozaza 1-62.n°2. Dabara-Hellot 63-116).

"Etude de Réhabilitation de Périmètres Rizicoles - Rapport sur le Projet d'Aménagement-Annexe I : Rapport sur les Etudes socio-économiques" Pour le Ministère de la Production agricole et de la Réforme agraire par Hunting Technical Services Ltd, en association avec Sir Macdonald and Partners Ltd et Société d'Etudes de Construction de Maisons et Ouvrages de Madagascar (SECMO-Madagascar). Edition provisoire, Avril 1983.

"Etude complémentaires de la Relance de la Riziculture dans la Vallée de la Tahèze à Bezahha - Faritany de Toliara - Histoire, bilan et inventaire des Actions entreprises (Phase I), Diagnostic de la situation actuelle (Phase II) propositions d'intervention (Phase III) - Fiche-Projet" pour le Ministère de la Production agricole, et de la Réforme agraire, Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Périmètres irrigués Service de la Coordination du Riz, par la Société d'Etudes de Construction de Maisons et d'Ouvrages de Madagascar (SECMO-MADAGASCAR), Antananarivo Madagascar, Juillet 1985.

"Etudes Agro-Socio-Economiques - Périmètre de Manombo - Ranozaza" par une équipe dirigée par Mr. Alfred RANJEVASOA, Responsable des Enquêtes à la Coordination nationale du Projet des Petits Périmètres Irrigués, Octobre 1991.

"Hameau Test et Exploitation de référence - Part de la Cotisation et de la Redevance pour Frais d'Entretien dans le Budget d'Exploitation" Monographie établie par l'équipe "Recherche Développement" travaillant sur les Petits Périmètres Irrigués de l'Organisme de Développement du Riz (ODR) d'Antsirabé. (sans date précise mais postérieure à Mai 1990).

" Réhabilitation des Périmètres rizicoles de la Province de Toliara - Rapports annuels 1987, 1988, 1989"

CEDRAT s.a. Communautés d'Etudes de Développement Régional et d'Aménagement du Territoire, Grenoble (France) pour le Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués.

"Réhabilitation des Périmètres rizicoles de la Province de Toliara - Rapports d'activités N°1 à 24 de 1987 à 1991" CEDRAT s.a.

GERSAR (1984)-Programme de relance de la riziculture sur les petits périmètres de la circonscription de Toliary et Taolagnaro-Tananarive.

"Assistance Technique au Projet de Réhabilitation des P.P.I. dans le Faritany de Tulear - Marché N° 6082/86/FED/MPARA/SG/PPI - RAPPORT FINAL " par CEDRAT S.A., 10 chemin de Pré-Carré, 38240 MEYLAN/France, Septembre 1991.

"Etudes de Présélection - Région de Betroka - Tsivory - Tolagnaro" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués, Mars 1988.(N.B. Etudes couvrant des périmètres dans les Zones de BETROKA, ISOANALA, TSIVORY et TOLAGNARO, en 3 volumes pour une surface totale estimée de 4.425 ha éventuellement réhabilitables).

"Etudes de Présélection - Région de Toliara" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués, Juin 1988.

"Etudes de Présélection - Région de Sakahara" Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier. Secrétariat général. Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués Avril 1990

"Etude de la Réhabilitation de cinq petits Périmètres Hydro-Agricoles (MAHAVANONA - BEHARA - SOAVINA - BELAMOTY - AMBALABE) SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PERIMETRE DE BELAMOTY" par Entreprises d'Etudes de Développement Rural "MAMOKATRA" B.P.961, ANTANANARIVO (Madagascar) et GERSAR, Nîmes (France) pour le Ministère de la Production Agricole et de la Réforme Agraire - Direction des Etudes et de la programmation - Service des Etudes et des Laboratoires, Mai 1982.

Idem, **"SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE DE BEHARA"** Mai 1982.

"Etude de Réhabilitation de trois (3) digues de protection et d'un ouvrage de protection de sources dans la région de Toliara Avant-Projet-Détaillé" C.E.D.R. "MAMOKATRA" Août 1990.

"Devis-Programme N°1 1er Novembre 1986 au 31 décembre 1987" (80,6 MFMg)

"Devis-Programme N°2 (sans indication de période)" (150 MFMg)

"Avenant au Devis-Programme N°2 (sans indication de période)" (54,333 MFMg)

"Devis-Programme N°3 - Année 1990 " (301,53 MFMg)

"Devis-Programme N°4 -Année Juillet 1992 - Juillet 1993" (Projet) ((473,9 MFMg)

"Procédures de Gestion administrative et comptable" Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués - Province de Toliara (P.P.I. - TOLIARA) Avril 1987, par RINDRA AUDIT.

"Projet Recensement National de l'Agriculture et Système Permanent des Statistiques Agricoles" Repoblika Demokratika Malagasy - Ministère de la Production Agricole et de la Réforme Agraire - Campagne Agricole 1984/1985" Programme des Nations Unies pour le Développement - Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 6 Volumes, Avril 1988.

B BIBLIOGRAPHIE SUR LA REGION, L'HISTOIRE DES PERIMETRES ET LES POPULATIONS DE LA ZONE DU PROJET

De nombreuses études ont été réalisées sur les aménagements hydro-agricoles de cette région du Sud et sur les populations concernées (en particulier les Antanosy). Ces documents sont parfois mal connus des intervenants et ne se trouvent qu'en un petit nombre d'exemplaires (Archives Nationales, Académie Malgache etc...). Il nous a semblé utile d'en présenter un certain nombre, classé en deux catégories :

- Les documents qui se rapportent directement aux aménagements des quatre périmètres étudiés. Une recherche ayant déjà été effectuée sur la Taheza par l'équipe MRSTD-ORSTOM de Tuléar sous la direction d'Emmanuel Fauroux, ce périmètre a fait l'objet d'investigations plus poussées.
- des études anthropologiques sur les populations concernées par ces aménagements (essentiellement sur les Antanosy).

1) DOCUMENTS SUR LES PERIMETRES DE TAHEZA, BELAMOTY, BEHARA, MANOMBO-RANOZAZA.

BIED-CHARETTON M.(1973)-Etude des facteurs humains de la production agricole de trois périmètres hydro-agricoles, tome 1 : Behara-Andratsay, ORSTOM, 126 p.

BIED-CHARETTON M. (1976)-Dynamismes internes et interventions externes : le périmètre hydro-agricole de Behara dans l'extrême sud de Madagascar. Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM, vol XIII, n° 1: p. 75-89.

BULLETIN DE MADAGASCAR (1954-1959)-La CRAM de Bezaha,Bull.Mad n°101, Oct 1954, p.902---Le canal de la Taheza,Bull.Mad n° 111, Août 1955, p.745, Bull.Mad n° 139, Déc. 1957, p.1031, Bull.Mad n° 140, Janv 1958, pp 52-53.

CABOT J., HOERNER J. M. (1981)-Les sociétés rurales du Sud-Ouest malgache -face à l'aménagement-Les Cahiers d'OM, Bordeaux, n° 136, Oct-Déc., 305-320-(Voir: Le bas-Fiherena et la basse Taheza: les aménagements de la SEDEFITA-FIFATO. pp 313-319).

FIFATO (1980-1983)-Rapports annuels (1980-81, 1981-82, 1982-83).

HOERNER J. M. (1990)-La dynamique régionale du sous-développement du Sud-Ouest de Madagascar-Montpellier/Perpignan, Cahiers du GERC/IFA, 309p-(voir chap.3:la déliquescence de la SEDEFITA-FIFATO, 111-124).

HUGOT B. (1973)-Etude des facteurs humains de la production agricole de trois périmètres hydro-agricoles, tome 2: Belamoty-Tananarive, ORSTOM, 79p + cartes.

LE BOURDIEC F.(1974)-Hommes et paysages du riz à Madagascar.-Assoc. Géographes Madag., Antananarivo, 649p.-(voir: "Exemples de mise en valeur partielle. I. La vallée de la Taheza", 492-498).

MADAGASCAR-Ministère Plan Paysannat Tourisme (1969)-Périmètre de la Taheza. Programme d'aménagement et de mise en valeur-Tananarive, 106p. multigr.

MOLET L.(1956)-Etude des populations de la Taheza, canton de Bezaha, district de Betioky-sud, province de Tuléar-Tananarive, ORSTOM, 45p dact.

MOLET L.(1957a)-Etude de la vallée de la Taheza (moyen-Onilahy)-Tananarive, IRSM, 130p.

PESLE N.(1986)-Belamoty, village tanosy de l'Onilahy-Tuléar, CEDRATOM, 178p. .

RABEMANANTSOA J.L. (1978)-La vallée de l'Onilahy. Contribution à l'étude géographique du Sud-Ouest malgache-Thèse Paris VIII, Vincennes, 265p.

RAMAMONJISOA J.(1986)-Riziculteurs des périmètres d'irrigation : Soavina, Behara, Belamoty, Mahavanona. Recherches pour le développement, Série Sciences de l'Homme et de la Société, n° 1, p. 47-85.

RAZAFIMAHLEO H.R (1990)-Colonisation agraire dans le moyen-Onilahy (1902--1958)-Université de Tuléar, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, ERA CNRE/ORSTOM, 200p.

RINDRA (1990)-Rapport sur le diagnostic de fonctionnement des Associations d'Usagers de l'Eau dans les PPI de Toliary-Antananarivo.

RINGUELET R., AUCIAN C. (1962)-Les problèmes posés par la mise en valeur du périmètre de la Taheza-Tananarive, 62p multigr.

SEDEFITA (1973)-Rapports de synthèse 1971-1973-Tananarive, 18p. multigr.

SEDES (1967)-Les problèmes posés par la mise en valeur du périmètre de la Taheza-Tananarive.

SOGREAH-BDPA (1971)-Inventaire des possibilités d'aménagement hydro-agricole à Madagascar. Taheza rive gauche, périmètre non prioritaire(note de présentation, milieu humain, activités écon.).

VELONANTENAINA J.W., ETIENNE S.R., RAHELIMALALA M. (1991)- Petits périmètres irrigués: l'ire des paysans-in Matoy, Antananarivo, n°4, Avril, 6-12.

2) DOCUMENTS CONCERNANT LES ANTANOSY

2.1 Les Antanosy de l'Onilahy

BEHARIVA DE MOUSSA A. (1988)-Un arbre dans la forêt, une liane dans la forêt. Destin et mariage chez les Antanosy de Belamoty-Tuléar, Univ. Maîtrise Lettres Malgaches, 2 vol. (traduction en français, ERA CNRE/ORSTOM).

BEHAVA (1991)-Les cérémonies funéraires chez les Tanosy de l'Onilahy-Antananarivo, EN3, Mém.Philo, 125p.

BLANCPAIN F. (1957)-Le peuplement du district de Betioky.Paris, Mém.ENFOM.

COLIN P. (1943)-Les Tanousses, étude d'une mentalité primitive.Paris, Ed. Orante.

DECARY R. (1961)-Un tatouage antanosy-Revue de Madagascar, 2e trim., 45-46.

DESCHAMPS H. (1959)-Les migrations intérieures à Madagascar-Paris, Berger-Levrant (Cf principalement pp 121-123).

DEZ J., POIRIER J. (1963)-Les groupes ethniques de Madagascar-Tananarive, Univ.Madagascar, Fac Lettres,(Cf pp 20 et 51).

GRANDIDIER A. (1868)-Carnets de voyage--Carnets n°7 et 8: voyage chez les Antanosy--Carnets n°9 et 10: notes prises sur les Antanosy-Paris manuscrit Musée de l'Homme (en microfiches centre de documentation de l'ERA, Tuléar: Cf surtout chap.III)

GRANDIDIER A. (1872)-Excursion chez les Antanosses émigrés-Paris, Delagrave, 20p.

GRANDIDIER G. (1958)-Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar-Volume V. Histoire politique et coloniale-Tome III. Histoire des populations autres que les Merina-Fascicule I. Betsileo, Betsimisaraka, Antanosy, Sihanaka, Tsimihety, Bezanozano.Imprimerie Officielle, Tananarive, 253p-(voir chap.3, Histoire des Antanosy, 71-116)

MOLET L. (1959)-La promotion sociale des Antanosy (aspect actuel du milieu rural), districts de Fort-Dauphin et de Betioky-Bull. Madagascar, n° 156, 357-387.

MOLET L. (1960)-La culture indigène du riz et certains de ses problèmes à Madagascar-Tananarive, mém. IRSM, série C, V, 197-213.

RAKOTOMALALA L. (1990)-Les Tanosy du Moyen-Onilahy. Conception de l'espace. Nombres, couleurs et principes d'ordre.Besançon/Tuléar, GRANE/ERACNRE/ORSTOM, 34p.

RANDRIANASOLO F. (1992)-Inventaire des habitats ruraux de Madagascar. L'habitat traditionnel tanosy. Région d'Ifarantsa et de Bezaha-Antananarivo, Mars, 55p-(le chap.2 pp 33-40 et 42-43 concerne le village de Tanambao à proximité de Bezaha).

SOLANGE M. Dr (1989)-Mortalité maternelle dans le Firaiana de Belamoty-Antananarivo, univ., Fac.Médecine, thèse doct. n° 1741, 35p.

TANTET (1901-1902)-Une excursion en pays antanosy au XVIIIe siècle-Revue coloniale, 121-127.

2.2. Les Tanosy de l'Anosy (région de Fort-Dauphin)

BATTISTINI R. (1965)-Quelques types de paysages agraires traditionnels du Sud et du Sud-Est de Madagascar-Madagascar. Rev. de Géographie, n° 6, Janv-Juin.

DESCHAMPS H., VIANES S. (1959)-Les Malgaches du Sud-Est-Paris, 1959.

PEYROT B. (1974)-Le pays antanosy: étude de géographie régionale-Bordeaux, Univ., thèse, 2 t., 560p. multigr.

PEYROT B. (1980)-La vie rurale en pays antanosy-Madagascar. Rev.de Géogr., n°37, Juillet-Déc., 111-137.